

**Société des Amis du Vieux Revest
et du Val d'Ardène / Loisir et Culture**

Président fondateur :

Charles Aude

ISSN 2117 - 9646

Mairie – Place Jean Jaurès

83200 Le Revest les Eaux

Présidente en exercice :

Patricia Aude-Fromage

06 75 37 92 79

<http://revestou.fr>



N° 69 | Novembre 2018

Il y a cent ans, la victoire au village Le Revest 1918 | 2018

Sommaire du bulletin:

- I. La population du village à la veille de la guerre
- II. La vie au village durant la Grande Guerre
- III. Les commémorations et hommages
- IV. Le Renouveau
- V. Le rôle des images pendant la Grande Guerre
- VI. Les morts pour la France au Revest
- VII. Dans les archives de nos adhérents:
Gabriel Bourlaud, ambulancier - Extraits du journal d'un Poilu
- VIII. Le 111^e RI d'Antibes: régiment martyr, régiment maudit
- IX. Dans le souvenir de la guerre
- X. Les arbres du souvenir

« J'aurai mon paradis dans les cœurs qui se souviendront »

Maurice Genevoix, Un jour. Le Seuil, 1976

Il y a quelques mois, nous avons souhaité nous souvenir, nous aussi, des 17 soldats revestois morts pendant la première guerre mondiale, la Grande Guerre.

Qui ils étaient ? A quel âge étaient-ils morts ? Sur quelle terre inconnue ? Quelles étaient leurs familles ?

Loin des zones de combat, notre petit village a vu partir dès la mobilisation générale de nombreux hommes en âge de se battre. Impossible de savoir combien sont partis car il n'y a pas de décompte précis. Nous ne savons pas non plus combien sont rentrés mutilés ou libérés d'une longue captivité. Ce que nous savons, c'est que 17 d'entre eux ne sont pas revenus au village, laissant des veuves, des orphelins, des familles et un village en peine.

Pour mieux ressentir l'atmosphère qui régnait alors, nous nous sommes plongés dans le recensement de 1911, dernier recensement d'avant la guerre, celui de 1916 n'ayant pu avoir lieu à cause du conflit, et aussi dans le registre des délibérations du Conseil Municipal de 1914 à 1920.

Notre étude n'a pas été exhaustive mais s'est surtout attachée à mettre en évidence les répercussions de la guerre sur la population.

Tout au long de ce bulletin, vous verrez vivre le village avec ses préoccupations, la vie qui s'organise autour des pénuries, l'émotion du village et de ses habitants dès les premiers morts au combat et puis la victoire.

Vous pourrez lire dans les discours du maire, Eugène Chaix, le soulagement de toute la population qui ne cache pas, néanmoins, la nécessité de se souvenir de tous les sacrifices qu'il a fallu consentir.

100 ans ! C'est si loin, et si près quand les nationalismes et les égoïsmes s'expriment à nouveau.

« La der des ders », « Plus jamais ça ! » Entendait-on à la fin de la guerre et jusqu'à la suivante. Nous espérons quant à nous qu'au fil de ces pages la politique de mémoire* qui est un des objectifs de notre association ne sera pas totalement inefficace et qu'elle permettra à notre toute petite échelle de nous prémunir contre des maux déjà rencontrés par le passé.

*La politique de mémoire est un terme qui englobe les dispositifs mémoriels comme les journées internationales, les musées d'histoire, les recherches historiques locales, l'instruction civique, les mémoriaux ...

I. La population du village à la veille de la guerre

Répartition de la population

Dans le cadre du recensement de 1911, le village est divisé en plusieurs secteurs,

Le village : Place Meiffret et Avenue (des platanes), Rue de la Paix, Rue Carnot, Rue Gambetta, Rue Grande, Rue de la Tour, Rue Jeanne d'Arc

Les hameaux : Le Colombier, Les Lonnes, La Ripelle, Tourris, Dardennes.

Grâce aux données recueillies, nous pouvons tracer les grandes lignes de la population du village.

Elle est constituée de 792 individus, 500 français et 292 étrangers parmi lesquels des Italiens, des Espagnols, des Suisses, une femme autrichienne et un homme de nationalité belge.

La majorité vit agglomérée au chef-lieu, c'est-à-dire dans le village et les autres sont disséminés dans les différents quartiers ou hameaux, Le Colombier, Les Lonnes, La Ripelle, Tourris et Dardennes.

	Français	%	Étrangers	%	Total
Le village	300	66.2 %	153	33.7 %	453
Le Colombier	36	57.1 %	27	42.8 %	63
Les Lonnes	11	44 %	14	56 %	25
La Ripelle	31	67.3 %	15	32.6 %	46
Tourris	32	66.6 %	16	33.3 %	48
Dardennes	90	57.3 %	67	42.6 %	157
Total	500	63.1 %	292	36.8 %	792

	Nombre de maisons	Nombre de ménages	Nombre d'individus	Moyenne/maison et moyenne/ménage
Le Village	107	140	453	4,2 et 3,2
Le Colombier	8	8	63	7,8 et 7,8
Les Lonnes	6	7	25	4,1 et 3,5
La Ripelle	7	10	46	6,5 et 4,6
Tourris	11	13	48	4,3 et 3,6
Dardennes	27	37	157	5,8 et 4,2
Total	166	215	792	4,7 et 3,6

Les Français

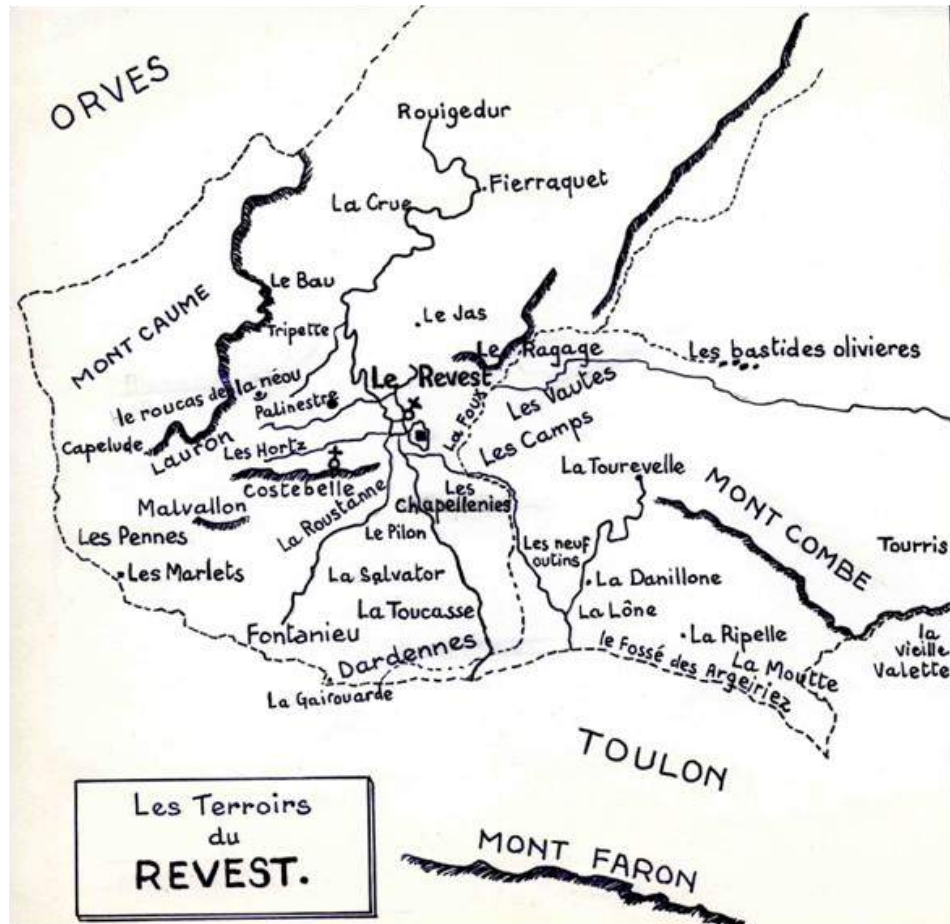
Ils sont au nombre de 500, hommes, femmes et enfants dont 188 nés au Revest, soit 37.6% de la population des Français revestois.

Les Revestois nés au Revest habitent plutôt le village (147), et les autres (41) dans les hameaux.

90 personnes sont nées à Toulon et habitent Le Revest, 34 le village et 56 les hameaux.

Pour les autres Revestois nés dans les autres communes, et pour ne pas entrer trop dans les détails, commune par commune, nous distinguerons ceux nés dans le Var, 65 en tout, et ceux nés dans les autres communes considérées aujourd'hui comme étant en PACA, 35 individus.

Restent 122 personnes, nées dans les autres communes françaises, soit 24.40 % de la population des Revestois français.



Les étrangers italiens

Ils constituent la plus grande partie de la population étrangère de la commune, soit 252 au total (hommes, femmes et enfants) sur 292 étrangers, soit 31.8 % de la population totale, ce qui fait environ $\frac{1}{3}$ de la population qui est italienne.

Sur 250 Italiens, 135 travaillent (54%), dont 100 pour la Société Champion (74 % des travailleurs). Il s'agit de la Société en charge de la construction du barrage.

Ils habitent pour plus de la moitié dans le village (131), les 115 autres sont répartis entre les différents quartiers ou hameaux, la moitié (52) à Dardennes.

Ils viennent pour beaucoup de la province de Cunéo dans le Piémont. Dix-huit personnes sont originaires du village de Chiusa di Pesio mais aussi de Mondovi, Caraglio, Cunéo, Fabrosa Soprana. Certains noms sont mal orthographiés, difficiles à situer sur une carte. D'autres villes, villages et provinces sont aussi représentés : Porto Maurizio (Impéria), Mioglia et Dego (Savone), Ponzzone, Valenza, Alessandria (Alexandrie), Brescia (Lombardie), Carrare (Toscane), Monterosso (La Spezia), Scandanio (Emilie Romagne), Cumiana (Turin), Trani (Pouilles).

Nous avons pu identifier au moins 4 personnes originaires de Sardaigne (Gairo, Pattado (Nuoro), Bortigali et Luras (Sassari)) ainsi que 2 Siciliens originaires de Militello et de Catane.

Ils logent seuls quand ils n'ont pas de famille, ou constituent des foyers familiaux avec épouse et enfants et peuvent accueillir des « non parents » issus de la même région ou du même village.

Quand ils logent chez des villageois natifs du Revest ou Français, c'est qu'ils sont leurs employés (domestique, jardinier, garçon boucher).

D'autres logent entre hommes, frère et cousins réunis sous le même toit.

Les Sardes logent dans la même maison bien que n'étant pas parents, et les Siciliens ensemble car ils sont terrassiers associés.

Les étrangers espagnols

Au nombre de 29 dont 22 travaillent, tous chez Champion, ils sont originaires de Castelloli pour les plus nombreux (8) dans la province de Barcelone.

Ils viennent aussi de Mora d'Ebre dans la province de Tarragone ou encore de Capella, montagne au nord de Tarragone.

Un seul vient d'Andalousie et 3 de la Province de Valencia. Un seul de la Province de Teruel (communauté autonome d'Aragon).

Deux familles vivent au village mais la majorité vit à Dardennes, dans la même maison, tous terrassiers chez Champion, venant du même village Castelloli.

Suisses, Belge et Autrichien

Il peut être surprenant de trouver 8 personnes originaires de **Suisse** dans le village à une époque où les gens ne se déplaçaient pas beaucoup. Un Suisse vient de Vich. Il est terrassier et vit chez son cousin originaire de Cunéo en Italie. Les autres constituent une famille, père, mère et enfants et vivent rue Grande au village. Le père de famille est tailleur de pierres chez Cotti. Reste une femme qui est « l'alliée » d'un mineur qui travaille chez Champion.

Un **Belge** natif de Bruxelles est mineur et travaille chez Champion. Il loge avec les autres mineurs, manœuvres et terrassiers au Colombier.

Une femme **autrichienne** est domestique dans une famille du village et vit avec elle à Dardennes.

En résumé : Le nombre d'étrangers vivant au Revest est très élevé, plus d' 1/3 de la population totale. Il s'agit pour la plus grande partie d'Italiens résidents ou de passage travaillant sur le chantier du barrage. En ce qui concerne la population de nationalité française, les natifs du Revest habitent plutôt au village, et il existe des mouvements assez importants de population en considération des moyens de transport existants. Si on enlève ceux nés à Toulon et au Revest, les autres Revestois sont originaires de 119 communes différentes.



Cliche J. Bozon

LE REVEST — Les Écoles et la Mairie — Route de Toulon

(E.D.)

Commerces ou entreprises	Nom des patrons ou des employés	Nbre de personnes employées	Quelques précisions
Cafetiers	Laure Alphonse	1	
	Decugis Justin	1	
Débitant	Teissère Marius		
Bergers	Alena Baptiste (Ital)		
	Vidal Etienne		
Exploitant de carrière	Schmith Emile	1	Haut de Costebelle (?)
Tailleuse	Bozello Jeanne		
Cordonniers	Griseri Michel (Ital)		
	Michel Joseph		En face du bar de la Fontaine
Bûcherons	Giraudi Joseph (Ital)	2	
	Barbentan Joseph		
Électricien	Bellenand Maurice		
Aubergiste	Musso Angèle (Ital)		
Couturière	Michel Marie		
Perruquier	Pomet Louis		
Épiciers	Isnard Séraphin et Marie		
	Artigues François		
	Decugis Thérèse		
Bouchers	Laure Marius	3	
	Hermitte Augustin	1	
Forgeron	Isnard Cyrille		
Boulangers	Artigues Julien et Antoine	3	
Maçons	Vidal Valentin et Marius		
	Antoine Pascal		
	Laure Joseph		
	Pascal	3	
Marchand de vin	Isnard Marius		
Propriétaires cultivateurs	Durand Hubert		
	Emmanuel Ferdinand		
Débitant	Cottier Barbe		
Cantinier	Mazza Jean		
Agriculteur	Manoyer Victor		
Jardiniers	Blanc François		
	Hubac Marius		
	Aude Henri	4	
Doreur sur étoffe	Etienne Joseph		
Propriétaires	Fabre Victor	6	Château de La Ripelle
	Bassot Ernest	1	
	Blanc Marius		
Propriétaire exploitant	De Gasquet Guy	15	Château de Tourris
Commerçant patron	Decugis Alexandre		
Sellier	Daury Jean	1	
Limonadier	Condamin Henri		
Laitier	Ruperti Basile (Ital)	1	Ses vaches étaient à Cigalon et il vendait aussi du fumier
Blanchisseuses		21	
Couturières - tailleuses		6	
Domestiques		9	
Construction barrage	Société Champion	177	
Marbrier	Simon Cie		
Cie des Eaux		4	
Carrière (?)	Cotti	2	
Etat (port ?)		14	

Tableau issu de l'analyse du recensement 1911.

Les métiers

Les métiers liés aux services

Au château de La Ripelle en 1911

Victor Fabre, 60 ans, Lieutenant Colonel (ER) « propriétaire, patron » et « chef de maison » habite au château de La Ripelle, avec son épouse, **Adèle Jeanne, née de Montanier de Belmont** à Metz, âgée de 42 ans. Sont recensées leurs trois filles, Marguerite Jeanne, 22 ans ; Claire, 20 ans ; Marie Thérèse Lucie, 14 ans. Toutes les trois sont nées à Paris. Leur fils, Louis, 23 ans, n'est pas recensé au Revest.



Le nombreux « *personnel de maison* » est hébergé sur place :

- **Le valet de chambre** : Jean Lahitte, 23 ans, né à Os Martion (?) **La cuisinière** : Marie Thomel, 28 ans, née à Colmar.
- **La domestique**, Annette Cuieppe, 26 ans, née à Paris.
- **Le jardinier** : Jean Alziary, * 51 ans, né à Les Ferres (Alpes Maritimes), et son épouse Adélaïde Alziary, née Pascal, 43 ans, née à Toulon et leur fils Joseph Alziary, 21 ans qui est **le cocher**, ainsi que leurs 6 autres enfants : Scholastique, 20 ans, Antoinette, 18 ans, Marius, 14 ans, Pierre, 12 ans, Joséphine, 11 ans, Louise, 6 ans. Tous sont nés au Revest.
- **Le journalier**, Étienne Cerina, 61 ans, né à Murazzano en Italie, de nationalité italienne. Tous partagent la vie au château de La Ripelle

* Pour approfondir l'histoire de la famille Alziary, consulter le bulletin spécial Balade au château de La Ripelle et au Mont Combe. Mai 2006 ou sur [Revestou.fr](https://photos.revestou.fr/picture/?chateau-ripelle-et-mont-combe/categories)
<https://photos.revestou.fr/picture/?chateau-ripelle-et-mont-combe/categories>

Au château de Tourris en 1911

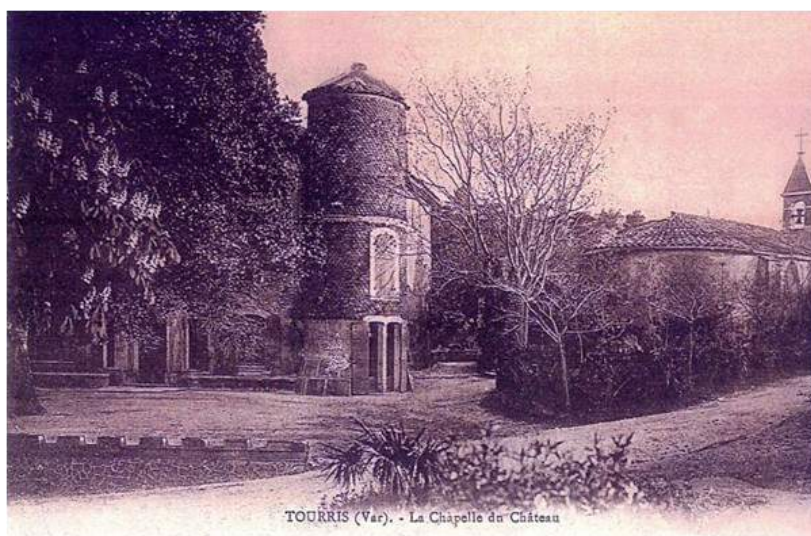
Henriette de Gasquet, 52 ans, née à Saint Tropez, est le chef de maison du château de Tourris et vit avec son fils, **Guy**, 31 ans, né à Ramatuelle. Il est recensé « propriétaire exploitant ». Il vit avec son épouse, **Mathilde**, née à Vers, 31 ans et leurs 2 filles, **Monique**, 4 ans, née à Toulon et **Régine**, 3 ans, née à Tarascon.

La famille emploie 2 domestiques :

Louis Ameglio, 49 ans, né à Marseille, et Madeleine Piquant, 59 ans.

Ainsi qu'un garde :

Jean-Baptiste Eynaud, 75 ans.



« Le château de Tourris était un lieu de vie réparti entre le château, les dépendances, « Le Ménage », « La Jolie », « Les Bouisses ». Les propriétaires étaient la famille de Gasquet. On y cultivait du blé, de l'avoine, des pommes de terre, des cerisiers et des oliviers. Il y avait des poules, des lapins, et quelques chèvres, quelques moutons en liberté. " Les animaux étaient bien tenus ". " Ma mère qui s'était liée d'amitié avec les de Gasquet, faisait leur bugade. En échange, ils nous prêtaient une ou deux pièces dans " Le Ménage " pour le samedi et le dimanche ».

Rencontre avec Mme De Mostuéjols – 1998 – Bulletin AVR n°24 décembre 1998

<https://photos.revestou.fr/picture?/bulletin24/category/103-bulletins>

Nous verrons plus loin que la famille de Gasquet n'emploie pas seulement quelques domestiques, mais aussi de nombreux hommes qui entretiennent et exploitent la propriété.

Les blanchisseuses ou bugadières

Outre les domestiques des deux châteaux recensés en 1911, 21 femmes se déclarent blanchisseuses sur le territoire la commune.

Les blanchisseuses étaient bien plus nombreuses à cette époque et constituaient l'ensemble des bugadières dont la vie a été si bien contée par Jean Meiffret.

(Bulletins AVR n°15 et 17 – janvier et décembre 1992, <https://photos.revestou.fr/picture?/bulletin15/category/103-bulletins>
<https://photos.revestou.fr/picture?/bulletin17/category/103-bulletins>).

Les couturières tailleuses

En dehors de Marie Michel qui se déclare « patronne » couturière, 6 autres femmes déclarent exercer ce métier.

Boulangers, cafetiers et autres commerces.

En analysant le tableau des différents métiers et entreprises, nous nous rendons bien compte que le village était bien pourvu en métiers de service divers, boulangers, bouchers, cafetiers, laitier etc.

A une époque où les habitants ne « descendaient » pas facilement à Toulon, le village devait pourvoir à toutes les commodités et apporter le ravitaillement nécessaire à la population.

Émile Aude (né en 1931) se souvient de la « grande boulangerie » située en haut de la rue Maréchal Foch près de la Place Langevin, « à droite avant l'entrée de la place ». Plus tard, il y eut une autre boulangerie, « celle de Meiffret », plus bas, rue Maréchal Foch actuelle (ancienne rue Grande ou Grande rue), en face de l'épicerie Alzias.

Le cordonnier était en bas en face de l'Église. L'entrée se situait en face du vieil ormeau.

Le marchand de vin, Marius Isnard, habitait au bout de la rue Gabriel Péri (ancienne rue Jeanne d'Arc).

Les métiers liés à la construction du barrage 1909 – 1912 (voir bulletin AVR n°57, <https://photos.revestou.fr/picture?/bulletin57/category/103-bulletins>)

Sans revenir sur la construction du barrage qui a fait l'objet d'un bulletin spécial, le recensement de 1911 nous précise les différents métiers exercés sur le chantier.

Les mineurs étaient les plus nombreux (44) puis les terrassiers (37) et les journaliers (32), ensuite les manœuvres (24) et les maçons (22).

Enfin, comptables, mécaniciens, conducteurs des travaux, surveillants, tailleurs de pierres, boiseurs, charretiers, ferblantiers, tubistes, poseurs... constituaient les autres intervenants de ce chantier gigantesque.

A noter que sont référencées ici seulement les personnes habitant le Revest, Français et étrangers. Dans le bulletin n°57, 295 personnes sont consignées dans le registre des accidents du travail et la liste n'est pas exhaustive. Certaines résidaient donc sur d'autres communes.



Les métiers de la pierre et du bois

Marbriers, bûcherons, exploitants de carrière, carriers, manœuvres, tailleurs de pierre, mineurs... Notre commune offrait de multiples ressources naturelles exploitables. Au château de Tourris, la famille de Gasquet employait 7 carriers, 3 journaliers, 4 bûcherons et 1 garde.

Sans revenir sur les carrières, nombreuses de tout temps sur le territoire, les arbres étaient aussi une source de revenus importante. Pas de mazout, pas d'électricité ni de gaz pour se chauffer ou pour faire cuire le pain et les aliments ; le bois et le charbon servaient de combustible. Émile Aude (né en 1931) se souvient des **faïcines**, sorte de gros fagots de 1m à 1,2m de long que les bûcherons vendaient dans le village et surtout aux boulangers. Ces derniers faisaient cuire les plats des villageois après les fournées de pain.

II. La vie au village durant la Grande Guerre

Conseil Municipal issu des élections municipales de 1912 :

le Maire, Meiffret Pierre,

adjoint au Maire, Cadière Henri,

les conseillers municipaux, Jean Antoine, Chaix Eugène, Michel Joseph, Pommet Joseph, Long Henri, Durand Hubert, Hermitte Joseph, Rebuffel André, Pommet Philémon, Meiffret Joseph.

Séance du 21 novembre 1915

Le maire, Meiffret Pierre, ne peut assister à la séance pour cause de maladie. Il mourra le 13 mai 1916.

Au Conseil Municipal du **11 juin 1916**, Cadière Henri est élu Maire par intérim suite au décès du maire.

Monsieur Michel Joseph est proclamé délégué aux fonctions d'adjoint pour suppléer Henri Cadière qui a trop de travail en qualité de Maire par intérim.

Mais au bout d'un an, Henri Cadière, Maire par intérim ne peut plus exercer ses fonctions à cause de son état de santé.

Eugène Chaix est élu pour le remplacer le 2 décembre 1917.



Séance du 2 décembre 1917

Paroles de remerciements d'Eugène Chaix suite à son élection :

« Messieurs et chers collègues, je tiens infiniment à vous remercier de la marque de sympathie que vous avez eu envers moi dans la séance du conseil municipal du 2 décembre 1917 en me confiant la place d'honneur et de confiance.

(...) qu'à l'heure actuelle cette place d'honneur est une place excessivement lourde car des grandes difficultés surgissent journellement, et surgiront de plus en plus avec le prolongement de cette maudite guerre. Messieurs et chers collègues je tiens aussi à vous donner et vous assurer ma parole d'honneur, en vous assurant que je travaillerai pour la justice et l'humanité de chacun, et vous certifie sur ma parole d'honneur que je sortirai avec la tête haute de cette lourde tâche dont je viens aujourd'hui d'en assumer les plus grandes responsabilités ».

Séance du 5 mai 1918

M. Meiffret Marius Joseph est nommé Secrétaire de Mairie. Il remplaçait depuis le début de la guerre Isnard Marius, qui a donné sa démission.

Les pénuries et l'organisation du ravitaillement

Depuis le début de la guerre en août 1914, 4 millions d'agriculteurs ont été mobilisés.

Les bonnes terres de l'Est et du Nord de la France sont occupées par l'ennemi. Les transports ferroviaires sont fortement perturbés et sont prioritairement affectés au transport des troupes et du matériel militaire. Dans ces conditions la production agricole et son acheminement dans tout le pays chute d'un tiers environ en 4 ans.

Le pays perd $\frac{1}{3}$ de son cheptel, $\frac{1}{4}$ de la production de pommes de terre et les $\frac{2}{3}$ de la betterave à sucre. A cette pénurie des denrées alimentaires qui s'installe pour les civils, il faut ajouter les réquisitions militaires pour les soldats qui sont au front. Résultat, les prix flambent et les Français découvrent pour la première fois l'inflation.

Lors de la **séance du 4 février 1917**, le maire présente au conseil une circulaire préfectorale issue de la loi du 6 octobre 1916* pour la mise en culture « des terres abandonnées et incultes » et l'organisation du travail agricole pendant la guerre. (*** loi sur la mise en culture des terres abandonnées et l'organisation du travail agricole** pendant la guerre. Datée du 6 octobre 1916, elle donne aux maires le pouvoir de réquisitionner les terrains laissés en friche pour les octroyer à ceux qui souhaitent les cultiver.)

Malheureusement, comme le dit le maire, « au Revest toutes les bonnes terres cultivables sont approximativement cultivées et cultiver des terres incultes coûterait plus cher que de les laisser en friche ». Il n'y aura donc pas de réquisition de terre au Revest.

En France, dès 1914 le prix du sucre a doublé, de 0,70 franc le kilo avant la guerre, il est passé à 1,40 franc.

Lors de la même séance du 4 février 1917, le problème du prix du sucre et du pétrole est abordé. Certains épiciers souhaitent que la vente du sucre et du pétrole soient assurée par leurs soins et non par ceux de la mairie. Le Maire pense que ces denrées seraient moins chères si la mairie s'en occupait car celle-ci ne prélèverait qu'un petit bénéfice.

Le conseil décide de laisser la revente aux commerçants mais celle-ci sera encadrée. Le prix du sucre est fixé à 1,60 franc le kg soit 3€53 actuels et le pétrole à 0,50 franc le litre soit 1€10 actuel.

Le conseil décide tout de même de constituer une réserve de 50 kilos de sucre et de 50 litres de pétrole par mois « à seule fin de pourvoir en cas de maladie ou autres inconvénients de la population ».

Pour faire face à ces pénuries la France importe bien du charbon d'Angleterre, du blé d'Amérique, de la viande d'Australie ou d'Argentine mais cela coûte cher et à partir de mai 1917, l'État décrète le lundi et le mardi sans viande. Les viennoiseries sont interdites depuis le mois de février. Une carte de sucre est créée, limitant la consommation à 500 grammes/mois en août 1917.

Séance du 25 mars 1917

Et en effet, la population se plaint auprès du maire de l'augmentation du prix des denrées de première nécessité.

Le maire nous livre son analyse : « Les prix des denrées de première nécessité sont plus élevés chez les commerçants du Revest que les prix en cours sur les divers marchés. En effet ceux-ci s'approvisionnent en semi gros et tout le monde fait des bénéfices. Ceux-ci sont parfois triplés et même davantage. Les prix sont mêmes plus élevés que dans les communes voisines. ».

La Mairie propose donc d'assurer les achats des produits de première nécessité après entente avec les commerçants.

Séance du 1^{er} juillet 1917

Les négociants de Toulon sont accusés de spéculation. Les communes se mobilisent pour enrayer celle-ci.

« Considérant que par le fait de la durée excessive de la guerre, le ravitaillement de la population civile en denrées et matières indispensables à l'alimentation et à l'agriculture rencontre et rencontrera longtemps encore les plus grands difficultés,
Considérant en outre que l'accaparement de ces denrées et matières par les spéculateurs, qui agissent en toute liberté produit sur les cours commerciaux une hausse injustifiée, au détriment des consommateurs et des petits détaillants,
Considérant qu'il est du devoir des municipalités de faciliter le ravitaillement civil, et aussi de combattre l'accaparement en imposant aux matières de première nécessité des prix équitablement proportionnés au coût de la production,
Considérant que les municipalités peuvent atteindre ces résultats en faisant sur les lieux de production des achats en commun portant sur de grosses quantités, en groupant ces achats pour en simplifier le transport, en les amenant directement des lieux de production sur les lieux de consommation, et en mettant elles-mêmes ou par leurs soins à la disposition du consommateur les approvisionnements ainsi réalisés ;
Considérant que la loi a placé à la portée des communes un moyen d'action puissant et efficace en leur permettant de s'associer entre elles par le syndicat des communes ;
Décide à l'unanimité des membres présents ;
Il est créé /.../ un syndicat des communes entre les communes de Toulon, La Seyne, Six-Fours, Ollioules, La Garde, Hyères, Cuers, Solliès-Toucas, Le Beausset, Sanary, Carnoules, Collobrières, Saint-Cyr, La Crau, La Valette, La Farlède, Belgentier, Bandol, La Cadière, Le Revest, Carqueiranne, Le Pradet, Bormes, Solliès-Pont, Puget-Ville, Le Castellet, Pignans, dont les conseils municipaux ont pris dans ce sens une délibération identique à la présente,
Le siège social sera à Toulon,
La durée du syndicat est fixée au temps de la guerre et aux deux années qui suivront la signature de la paix,
Il sera administré par un bureau composé d'un président et six adjoints nommés par le Comité prévu par la loi (loi du 27 mars 1890)
Une commission de surveillance, composée de cinq membres sera nommée à côté de ce bureau par le même comité.
Le service administratif du syndicat sera assuré par un ou plusieurs gérants et par un receveur particulier. Un fonds de roulement sera constitué à l'aide d'un versement effectué par chaque commune, sur la base de 0,50 franc (1€10 actuel) par habitant, le nombre d'habitants étant celui du recensement de 1911. Les sommes ainsi versées feront retour à chaque commune à la liquidation du syndicat au prorata de leur versement et de l'existant en caisse au jour de la liquidation.

Séance du 23 septembre 1917

Vote d'une somme de 80 francs pour adhérer au syndicat des communes.

Séance du 21 octobre 1917

Le maire propose la création immédiate d'un magasin municipal pour assurer de façon stable l'alimentation de notre « pauvre » population. Les griefs à l'encontre des épiciers sont les suivants : mauvaise volonté des épiciers pour assurer une alimentation régulière, certains abus dans la répartition du sucre, du pétrole et d'autres denrées. Une commission de contrôle est créée, composée de MM Moïse Hermitte, Henri Long et Joseph Bonnefoy et une gérante, Marie Laure est nommée pour surveiller la distribution des denrées si rares et si chères.

Séance du 30 juin 1918

Demande du sous- préfet de Toulon pour que Le Revest contribue à la dépense occasionnée par la construction de vastes hangars fermés, sur le quai du port marchand pour abriter les marchandises arrivant à Toulon par chalands remorqués. Construction décidée par la commission mixte de ravitaillement et qui coûte 60.000 francs (132.000€ actuels). La commune décide de ne pas participer car les quantités de marchandises lui étant destinées sont très faibles, que la commune procède à leur enlèvement au fur et à mesure de leur arrivée, et que les finances de la commune sont très basses.

Vote de la part réelle imposée pour l'adhésion au syndicat des communes : 316 francs

4 août 1918

Pour équilibrer les finances de la commune suite aux dépenses faites depuis le début de la guerre, le maire propose de vendre une coupe de bois de pins. Les bois du quartier des plaines, non soumis au régime forestier ont été expertisés par François Meiffret garde-champêtre et par Séverin Hermitte bûcheron au Revest. Cette forêt communale contient 950 pins et une fois abattus, ces arbres pourraient rapporter à la commune 1.425 francs. Le maire propose donc de les couper rapidement avant que les incendies les ravagent.

Séance du 29 septembre 1918

Demande au Directeur des contributions indirectes sur proposition du syndicat viticole et agricole du Revest de distiller six jours de la semaine au lieu de trois habituellement pour permettre « à nos modestes viticulteurs d'utiliser le marc dont ils disposent ». L'histoire ne dit pas si cette demande a abouti !

20 avril 1919

Concernant la comptabilité du magasin municipal, le Maire souhaitait clore cette comptabilité mais poussé par des événements nouveaux (?) il se voit contraint de poursuivre les ventes dudit magasin.

Comme le dit le Maire, toutes les bonnes terres sont cultivées au Revest. Les matrices cadastrales ne nous aident pas beaucoup pour savoir quelles étaient les cultures pratiquées au Revest. Y figurent seulement les oliviers et les vignes, les autres parcelles mentionnent sol, landes, terres etc.

Ce que nous pouvons dire en questionnant les anciens du village, c'est qu'en plus de l'huile d'olive, du vin, les villageois agriculteurs produisaient des fruits (pêches, cerises, amandes, coings, figes...), des légumes (tomates, courges, asperges, courgettes...) et aussi des légumineuses comme les lentilles ou les pois chiche.

Les pommes de terre étaient aussi cultivées et produisaient deux fois par an, en mai et en décembre.

Nous ignorons si les agriculteurs avaient l'obligation d'apporter une fois par semaine leurs productions au magasin municipal comme ce fut le cas durant la deuxième guerre mondiale (le magasin se trouvant dans une cave, appartenant à la mairie, située dans l'actuelle rue Gabriel Péri).

Les jardins, dans tous les cas n'étaient pas fermés et tous les enfants pouvaient y pénétrer pour y chaparder quelques fruits. Et puis les solidarités villageoises étaient encore très vivaces, les amis, les voisins, les parents s'entraidaient.

Cependant, à cause du départ des hommes au front, les femmes, les enfants et les hommes trop âgés pour partir à la guerre durent les remplacer et les rendements diminuèrent certainement.

Petite anecdote : Émile Aude (né en 1931) raconte que la « suie », c'est à dire la décharge municipale située derrière l'église du village, endroit où la population jetait ses immondices, servait de « foire aux plants », chacun essayant de se garder un petit coin pour récupérer les plants et le compost. Il faut dire qu'à cette époque, les détritux étaient essentiellement végétaux ; peu de boites de conserves. La première des solidarités fut celle que l'État demanda aux citoyens français.

Les solidarités

Solidarité envers le pays

Bon versement or pour la Défense Nationale (*)

Dès la déclaration de guerre le 2 août 1914 se posa le problème du financement du conflit, car l'impôt n'était pas suffisant, pas plus que les avances de la Banque de France. Il fut donc convenu d'avoir recours à l'emprunt en France (emprunt pour la Défense Nationale et Bons de défense) et à l'étranger, d'où la nécessité d'offrir, en cette période de guerre une garantie or aux États prêteurs.

Une campagne nationale, avec l'aide de la Banque de France fut organisée pour convaincre les Français d'échanger leur or contre des billets de la Banque de France ou de souscrire aux emprunts.

En effet, l'or permettait d'obtenir du crédit auprès des États prêteurs et de garantir les emprunts des particuliers.

L'échange d'or contre des billets de la Banque de France

La campagne de « propagande » en faveur de l'échange fut effrénée auprès des Français qui répondirent massivement à cet appel en déposant leur or dans les banques, les postes, les perceptions et chez les notaires. En échange de pièces d'or françaises (pièces de 5, 10, 20, 40, 50, 100 frs) il fut remis la contrepartie en billets Banque de France. Il y eut deux types de certificats, tous les deux signés par le secrétaire général de la Banque de France (Ernest Picard) garant de l'opération.

- Versement d'or pour la Défense Nationale 1915 : fond blanc, cadre rouge, impression du texte en noir,
- Versement d'or pour la Défense Nationale 1916 : fond jaune, cadre noir, impression du texte en marron.

Nota : Une croyance tenace veut que nos grands-parents aient donné leur or, (sous-entendu sans contrepartie) alors qu'ils l'ont échangé.

Montants recueillis

De juillet 1915 à novembre 1918, la Banque de France a réuni 2.400 millions en or soit environ la moitié du stock détenu par les particuliers. Il faut dire que les campagnes de publicité n'étaient pas avares de slogans comme « verser votre or c'est gagner sans rien perdre », des films comme « versez votre or, c'est pour la Nation ».

La Banque de France acheta même un camion et un projecteur pour passer ces films jusque dans les régions les plus reculées du pays.



Affiche du dossier pédagogique de l'exposition :
 « Semailles, mitrailles, retrouvailles... ? » Musée
 des Arts et Traditions Populaires de Draguignan.
 Archives du Var.

Solidarité avec les soldats

Séance du 6 octobre 1914

Une collecte auprès de la population revestoise pour venir en aide aux « bleus » est organisée. La mairie ajoute 50 francs.

« Dans ces heures cruelles, nous ne devons pas oublier que le soldat qui combat pendant la journée, la nuit a besoin du repos, mais ce repos, il ne peut le prendre, ils sont obligés de veiller, pour se tenir sur leurs gardes, et les nuits sont tellement froides que le soldat qui est blessé est obligé de passer la nuit dehors, pour attendre le jour qu'on vienne le ramasser. C'est alors qu'il lui faut des vêtements chauds pour pouvoir mieux se préserver du froid de la nuit ».

Une journée dite du Poilu doit être organisée dans toute la France les 25 et 26 décembre 1915. Une commission est constituée et des demoiselles quêteuses doivent être désignées.

Messieurs Michel Joseph et Long Henri sont les 2 membres de la commission. Les demoiselles quêteuses sont : Pomet Gabrielle, Chaix Rose, Pomet Jeanne, Broggi Lilette, Jean Marie, Hubac Magdeleine, Bec Magdeleine, Vidal Marie-Louise.

Séance du 27 août 1916

Le Comité départemental d'assistance aux militaires tuberculeux demande à ce que la commune accorde son concours pour « faciliter la guérison de nos vaillants soldats et en outre à écarter tout danger de la propagation de cette maladie parmi les membres de leurs familles ». La commune vote une somme de 10 francs au Comité départemental d'assistance aux militaires et marins tuberculeux de la guerre.

Séance du 30 juin 1918

Remerciements du Maire au Vice-Amiral Gouverneur du camp retranché de Toulon, qui a institué un nouveau service médical gratuit dans la commune par le service sanitaire de la Place de Toulon. Il dit tous les bienfaits humanitaires de ce service sanitaire. Il remercie aussi le Médecin général directeur du service de santé et le personnel sous ses ordres pour leur zèle et leur dévouement.

« Monsieur le Gouverneur, J'ai l'honneur et le plaisir de porter à votre connaissance la délibération prise par le Conseil municipal de la Commune du Revest dans sa séance du 30 juin 1918, dont ci-joint un extrait. Permettez moi de joindre à ceux de mon conseil mes remerciements personnels, ainsi que ceux de toute la population, qui jusqu'à ce jour avait fort à souffrir de l'absence d'un service médical quelconque, situation pénible, que l'état de guerre avait créée et qui a disparu, à l'heure actuelle, grâce à votre bienveillante décision »/.../

Solidarité entre villageois

Séance du 14 février 1915

Le secrétaire de Mairie, Marius Isnard a été mobilisé dans le 113^e territorial à Hyères, dès le début de la guerre, le 2 août 1914, et s'est vu contraint d'abandonner son emploi. Le Maire (Pierre Meiffret) propose de continuer à lui payer son traitement « comme cela se fait dans les autres communes ». Un nouveau secrétaire est nommé, Marius Meiffret qui recevra le même traitement que le secrétaire pendant 8 mois.

Séance du 20 février 1916

Le Préfet du Var a demandé la constitution d'un comité permanent d'action agricole communale pour assurer une bonne répartition de la main-d'œuvre militaire chez les agriculteurs qui en feront la demande. Les membres de la commission sont les suivants (élus et agriculteurs) ; Meiffret Polycarpe, Laure Alphonse, Meiffret Titin, Long Henri, Blanc Marius, Meiffret Hilaire, Aude Henri.

A ce stade de nos recherches, nous pouvons dire qu'il n'y avait pas de prisonniers allemands dans les exploitations agricoles du village comme ce fut le cas des prisonniers français dans les fermes allemandes.

La Grenette en 1915

Aujourd'hui, à la Z.A.C. de la Grenette, il y a des routes, des constructions et un camp de Gitans.

Avant, il y avait une seule grande bâtisse, des champs de vignes, des champs d'oliviers (1), des abricotiers, des pêchers. Monsieur Michel, dernier propriétaire de l'ensemble, était un homme de petite taille avec une magnifique moustache blanche. Il avait vendu l'actuel camp des Gitans, qui était un grand champ de vignes, car il était prévu de faire un collège.



Ordre de mobilisation générale du 2 août 1914

En 1915, le moment est difficile pour le monde rural puisque les hommes actifs sont tous à la guerre. La Grenette manque de bras pour effectuer les travaux agricoles. Son propriétaire, M. Manoyer Victor, ne peut plus entretenir ses terres car il est soldat : il est lieutenant au 341^{ème} Régiment. Il demande auprès du colonel commandant le 4^{ème} Régiment d'infanterie coloniale une permission agricole pour le soldat Pauleau Denis qu'il connaît par « oui dire » pour ses capacités professionnelles. Sans réponse à sa première demande, il écrit à nouveau le 22 juin 1915. Le chef de bataillon major Rouy, commandant du 4^{ème} régiment d'infanterie coloniale, informe le 25 juin 1915 le sous-préfet du Var que le soldat Pauleau Denis est parti en permission agricole de 15 jours pour Châteaurenard le 17 juin courant.



Lettre du Chef du 34^{ème} R.I.C. du 25 juin 1914 au Sous-Préfet du Var

La guerre continue. Dans les campagnes, les hommes valides se font rares. Mme Manoyer, après lecture d'un article de presse sur les attributions éventuelles de prisonniers de guerre, écrit au préfet du Var le 10 juillet 1915 afin d'obtenir gratuitement des prisonniers :

« Vous n'ignorez pas Monsieur le Préfet que l'agriculteur et surtout le viticulteur est frappé doublement, sans parler des maris mobilisés, là le devoir avant tout. Mais non seulement il a connu la mévente du vin, vient encore s'ajouter cette maladie, le phylloxera, qui ne laisse absolument rien pour cette année, et qui sait l'an prochain ? Pour ceux qui vivent de récoltes, il est très difficile de le faire. La main d'œuvre, le sulfate, le soufre, tout est cher, comment faire ? »

Après le 10 juillet, Madame Manoyer transmet au garde-champêtre du Revest, par l'intermédiaire du facteur de la Commune, un petit mot afin de connaître les conditions pour l'obtention de prisonniers de guerre.

Le 13 juillet 1915, par note officielle, le directeur du service agricole de la Préfecture du Var propose au maire du Revest de faire savoir à Mme Manoyer que les prisonniers ne sont pas à la disposition de particuliers mais à celle des communes en vu de l'intérêt général (circulaire du 19 juin 1915).

Mme Manoyer a mal interprété l'article paru dans un journal régional « Equipes de travailleurs militaires » : il s'agit de militaires territoriaux et non de prisonniers de guerre.

Le 23 juillet 1915, le secrétaire de la mairie du Revest transmet à Mme Manoyer la réponse du directeur des services agricoles de la préfecture du Var.



Le croisement entre la route du Barrage et la route de La Valette et Toulon vers 1970.
Un panneau routier indiquait : La Valette 6Km (vers la gauche), Toulon 6Km (vers la droite).
(Au fond, la cité Lambert)

(1) En 1936, sur les 8 hectares de La Grenette, M. Michel André Joseph avait 800 oliviers recensés.

Séance du 23 février 1919

Le Maire remercie M et Mme Billon pour « leur *geste humanitaire* » qui a consisté à prêter à la mairie à titre gracieux, le local de l'ancien café Laure pour y entreposer provisoirement les pommes de terre de semences.

La Société de secours Mutuel

Définition (source Wikipedia) Les **sociétés de secours mutuel** sont des organisations qui pratiquent l'entraide entre les adhérents pour réduire l'impact de problèmes comme la maladie, l'infirmité, les accidents, le chômage, le décès ou, plus marginalement, la retraite.



Au Revest nous avons retrouvé une carte d'adhérent à la Société de secours mutuel mixte Notre Dame Toulon – Le Revest.

Les délibérations du conseil nous apprennent aussi que les écoles sont transformées en hôpital temporaire du fait de la mobilisation générale, et que le mobilier souffre beaucoup de cet état. Il est donc nécessaire de racheter une collection de cartes géographiques qui ont été déchirées, et qu'il faut réparer le mobilier scolaire, en tout, pour une somme de 300 francs (660 € actuels). La mairie n'ayant pas la somme disponible sur le budget demande une subvention au département.

Séance du 24 février 1918

Monsieur Meiffret Hilaire (époux de Mme Agarrat Marie), propriétaire au Revest, fait une avance de fonds de roulement pour le magasin municipal de 3.000 francs (6.600 € actuels) pour faire face aux dépenses occasionnées par l'achat de denrées alimentaires pour la population civile. Les intérêts seront de 180 francs (6%) par an payables en novembre de chaque année.

Séance du 5 mai 1918

Félicitations du Maire à Henri Long et Philémon Artigue pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans un moment critique en s'offrant d'assurer la fabrication du pain pour la population civile.

Circulaire du préfet concernant l'institution d'un office départemental des Pupilles de la Nation destiné à patronner les enfants victimes de la guerre, orphelins ou fils de soldats mutilés ou malades dépourvus des ressources nécessaires à leur entretien et à leur éducation.

Solidarité avec les pupilles de la Nation

Circulaire du préfet concernant l'institution d'un office départemental des Pupilles de la Nation destiné à patronner les enfants victimes de la guerre, orphelins ou fils de soldats mutilés ou malades dépourvus des ressources nécessaires à leur entretien et à leur éducation.

Séance du 18 septembre 1920

Tous les versements faits dans les communes en faveur des orphelins de guerre lors de diverses cérémonies publiques, doivent être reversés à l'Office départemental des Pupilles de la Nation du Var. Vote d'une subvention de 20 francs à l'Office départemental des Pupilles de la Nation du Var.

Au moins deux fils de « Mort pour la France » revestois ont été adoptés par la Nation.

Le bureau de bienfaisance

Ancêtre du Bureau d'aide sociale (années 50) puis du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale en 1986), les bureaux de bienfaisance sont nés dès la Révolution française. Ils avaient pour but d'apporter une aide sociale aux populations les plus démunies. Leur création était facultative et laissée à l'initiative de la commune.

Au début du XX^e siècle, les lois d'assistance à l'enfance en 1904 puis aux vieillards, infirmes et incurables en 1905 et enfin aux familles nombreuses en 1913 modifient l'aide apportée par ces organismes sociaux.* En plus du pain donné aux plus défavorisés, des pensions alimentaires sont versées et les commissions étudient aussi les dossiers des handicapés, infirmes, etc.

Avec l'arrivée de la guerre, nous avons étudié les sommes allouées par la Mairie aux populations les plus démunies.

Source : réseau des petites communes

Entre 1914 et 1919, nous n'avons pas noté d'augmentation significative des différentes aides apportées par la commune. Les montants restent stables quels que soient les groupes de personnes ciblés : enfants assistés, aliénés, vieillards, infirmes et incurables, assistance médicale gratuite, protection santé publique, familles nombreuses.

En revanche les montants destinés à l'achat de produits alimentaires attribués aux indigents augmentent d'un tiers voire de 50% pendant le conflit. Il s'agit du blé, de la farine, du pain, du lait, de vin, de la viande et d'autres comestibles.

En 1917, 10 indigents bénéficiaient de l'aide médicale gratuite : 5 cultivateurs, 1 blanchisseuse et 4 sans profession.

Le 30 mars 1919, à l'occasion du mariage de sa fille, Mme veuve De Belmont, épouse Fabre, du château de la Ripelle, fait un don de 100 francs à la Mairie pour les nécessiteux du village. Les délibérations du Conseil Municipal nous apprennent que cette somme fut répartie entre les indigents et les orphelins de guerre.

III. Les commémorations et hommages

Séance du 27 août 1916

Henri Cadière prononce l'éloge funèbre des soldats du Revest morts pour la Patrie.

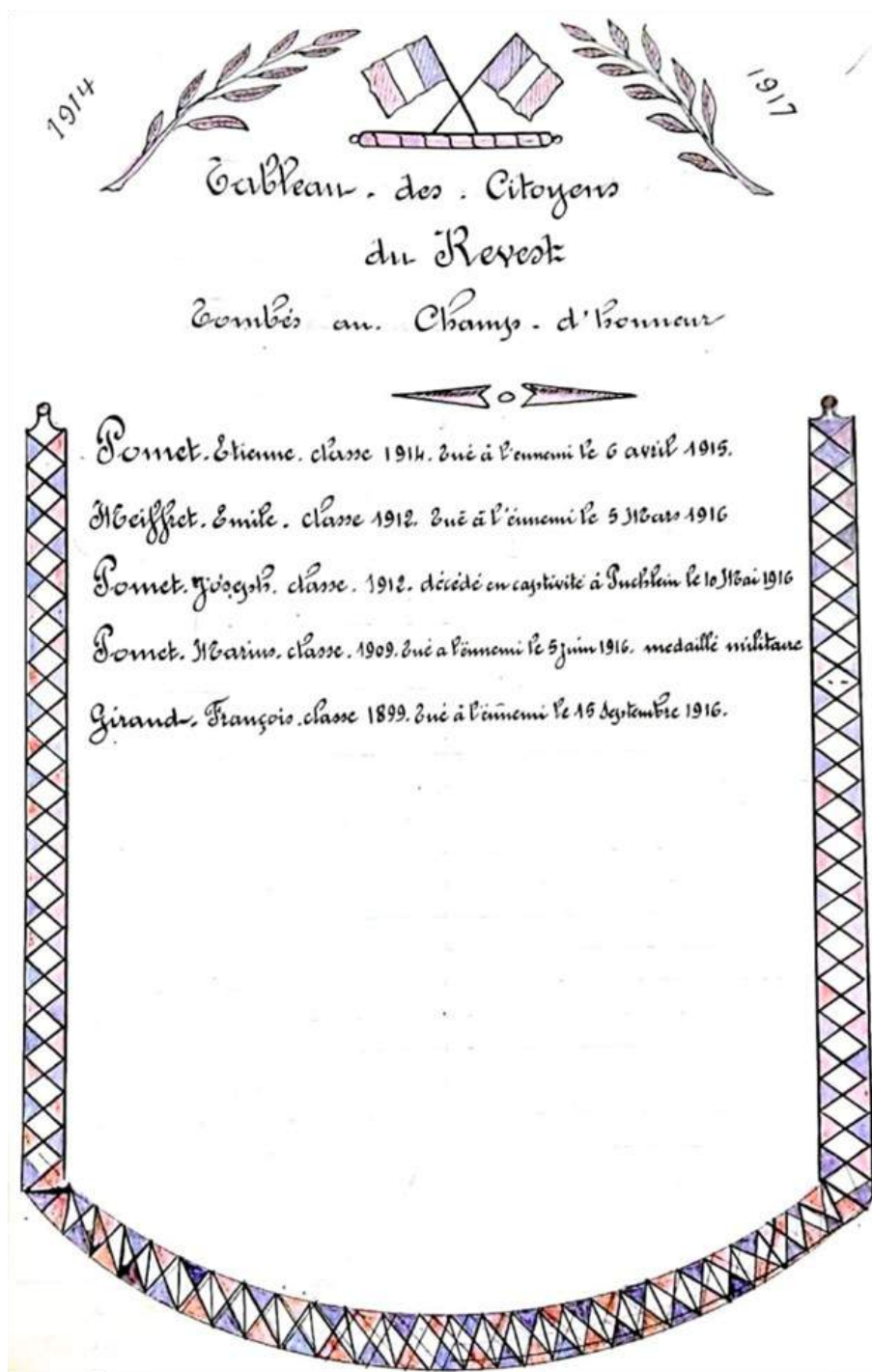
« Mes chers collègues, /.../ je crois me faire l'interprète du Conseil Municipal et de la population tout entière, en saluant la mémoire des enfants du Revest tombés au champ d'honneur, pour défendre la Liberté et le Droit contre les Barbares Germaniques ;

Comme vous le savez notre commune a eu sa large part dans le sacrifice commun, et plusieurs de nos concitoyens ont déjà donné leur vie, en luttant pour les libertés de la France et de l'humanité.

Leurs noms, vous les connaissez tous, car ils touchent certains d'entre vous de bien près ; ce sont :
 Pommet Etienne : fils de notre sympathique et ami, Pommet Philémond
 Pommet Emile ; fils de notre regretté Maire, Meiffret Pierre,
 Pommet Joseph ; frère de notre sympathique collègue et ami Pommet Joseph Casimir
 Pommet Marius ; fils de notre concitoyen et ami Pommet Pierre.

Messieurs découvrons nous bien bas devant ces héros. Puisse notre admiration reconnaissante apporter quelque atténuation à la douleur de leurs familles, auxquelles nous adressons nos condoléances émues et notre vive sympathie ».

Le Conseil décide que les noms des enfants du Revest tombés au Champ d'Honneur seront inscrits sur une page spéciale du registre des délibérations.



Page du recueil des délibérations dessin et coloriage originaux

2 décembre 1917

Vote d'une somme de 5 francs pour l'érection d'un monument à la mémoire du Capitaine Guynemer. Georges Guynemer est né le 24 décembre 1894 et est mort le 11 septembre 1917 à l'âge de 23 ans. Capitaine dans l'aviation française, il a remporté 53 victoires homologuées, plus une trentaine de victoires probables en combat aérien. Fait notable, il a survécu huit fois après que son avion a été abattu. Il était affecté à l'escadrille Numéro 3, dite « Escadrille des Cigognes », unité de chasse la plus victorieuse des ailes françaises entre 1914 et 1918. (Source Wikipedia)

Séance du 16 décembre 1917

Éloge funèbre des soldats du Revest morts pour la patrie :

Giraud François, « fils de notre concitoyenne et amie Mme Veuve Giraud »

Divizia Raymondin, « époux de notre concitoyenne et amie Eléonore Divizia née Castel »

Long Marius, « fils de notre sympathique et ami Long Henri conseiller municipal »,

Rouquier Marius, « fils de notre concitoyenne et amie Veuve Rouquier »,

Bordino Jean, « fils de notre concitoyen et ami Bordino Joseph »

Séance du 11 novembre 1918, Séance historique

8 heures du soir

Étaient présents : Eugène Chaix, Maire par intérim

Cadière Henri, Rebuffel André, Jean Antoine, Hermitte Joseph, Long Henri, Durand Hubert, Conseillers municipaux,

Meiffret Marius Secrétaire de Mairie,

Meiffret François Garde Champêtre,

Vidal Jules, Sergent de ville.

« Notre sympathique et dévoué Maire ouvre la séance, il est exactement 8h et quart, la salle des délibérations est déjà archicomble.

Une ovation est faite à notre dévoué Maire par MM les Conseillers Municipaux, les employés de la mairie, et enfin en un seul mot par toute l'assistance.

Monsieur le Maire donne lecture du télégramme officiel annonçant la signature de l'armistice.

Après lecture dudit télégramme des applaudissements unanimes et des cris répétés de Vive la France, Vive la République, Vive l'Alsace Lorraine, se sont fait entendre ;

De tous côtés éclatent aussi des cris de Vive Monsieur le Maire, Vive le Revest et Vive la République française.

La Marseillaise est ensuite chantée par les garçons et les filles de nos écoles publiques.

Monsieur le Maire avant de prononcer son discours tient à rendre l'éloge funèbre des enfants du Revest tombés au champ d'honneur pour défendre la liberté et le droit contre les barbares Germaniques.

Il prononce ensuite quelques paroles émues au nouveau deuil qui vient de frapper la famille de notre sympathique concitoyen Teisseire Marius, qui est tombé au champ d'honneur le 26 octobre dernier.

Citoyens, citoyennes découvrons nous bien bas devant ces héros, puisse notre admiration reconnaissante apporter quelques atténuations à la douleur de leurs familles auxquelles nous adressons nos condoléances émues et notre vive sympathie.

Monsieur le Maire retrace la vie de labeur de notre regretté concitoyen Meiffret Joseph, conseiller municipal décédé le 26 octobre dernier après une longue et cruelle maladie, en cette circonstance, la séance est suspendue pendant 5 minutes en signe de deuil.

Citoyens, citoyennes,

Au moment où l'armistice, prélude d'une paix Glorieuse et durable, arrête l'effusion de sang ;

Comment ne pas crier notre joie immense au moment de la victoire rayonnante.

Elle couronne enfin tous nos sacrifices, toutes les souffrances de nos chers enfants ; La paix désirée est imminente.

Comment ne pas saluer toute notre indicible reconnaissance, tous ceux grands et petits, chefs de génie, nos glorifiques poilus, nos puissants alliés qui nous apportent enfin la liberté.

Notre sympathique et dévoué Clémenceau, sénateur du Var, Président du Conseil, Ministre de la Guerre avait raison quand il disait que nos descendants nous envieront d'avoir vécu dans de pareilles heures.

Parler des chefs, c'est justice, mais qu'auraient-ils pu faire sans l'incomparable valeur de ces soldats dont ils ont dit qu'ils étaient à se mettre à genoux devant, qu'ils soient donc magnifiés à jamais, ces obscurs héros qui nous ont tant donné.

Gloire, Gloire infinie aux armées de la République.

Car se sont bien les armées de la République, les armées des démocrates qui sont les vainqueurs de la grande Épopée moderne.

Leur victoire est le symbole des temps nouveaux, l'avènement définitif de la puissance démocratique remplaçant pour toujours l'autocratie.

Nos splendides alliés d'Europe, d'Amérique, qu'ils aient à leur tête des Présidents élus ou des Rois constitutionnels ne sont-ils pas comme nous des démocrates ?

Et comment trouver un mot qui mieux que fraternité exprimerait nos sentiments pour eux ?

Les mêmes dangers comme les mêmes angoisses subies, à la poursuite des mêmes idéaux n'ont-ils pas fait de toutes ces nations sœurs pendant la guerre, la grande famille de nations démocratiques qui va surgir et se constituer dans la Paix ».

Monsieur le Maire termine ainsi aux applaudissements frénétiques et prolongés de l'assistance, et aux cris répétés de Vive la France, Vive la République, Vive Clémenceau, Vive Foch, Vive les alliés et Vive les Poilus.

« Un concert improvisé où se firent entendre plusieurs de nos modestes concitoyens et concitoyennes termina cette magnifique soirée ».

Séance du 24 novembre 1918

Le Maire propose au conseil d'adresser un hommage au Sénateur du Var Georges Clémenceau, Président du Conseil, Ministre de la Guerre.

« Le Conseil, les membres du Conseil Municipal de la commune du Revest se réjouissent de la signature de l'armistice imposée aux empires centraux qui pendant plus de quatre années ont mis l'Europe à feu et à sang dans l'espoir monstrueux d'une domination mondiale et ont été dans l'obligation de capituler devant les héroïques faits d'armes de nos armées et des armées alliées. Ils adressent à cette occasion mémorable à Monsieur Georges Clémenceau, Sénateur du Var, Président du Conseil, Ministre de la guerre, l'organisateur de la Victoire 1918 l'expression de leurs plus chaleureuses félicitations pour son indomptable énergie et son ardent patriotisme. Ils associent à ces hommages mérités les sentiments d'admiration qui les animent à l'égard du Maréchal Foch, généralissime des armées alliées, qui a su vaincre par les hautes conceptions de son génie militaire, la plus formidable entreprise de guerre et d'oppression qui ait été dirigée jusqu'à présent contre la civilisation et la Paix universelle.

Ils rendent hommage aux combattants, aux héroïques soldats des armées de terre et de mer, si grands et si émouvants dans leur abnégation sublime, glorifient toutes les armées alliées et leurs chefs, rendent également hommage au noble et inlassable effort du gouvernement qui, depuis la déclaration de guerre jusqu'à l'heure présente, ont travaillé (?) de toutes leurs forces de leur cœur au bien de la France et de la République.

La délibération est transmise à Georges Clémenceau par l'intermédiaire du Préfet du Var.

- Le Maire Eugène Chaix propose au Conseil de rebaptiser certaines rues « *pour perpétuer dans la postérité le souvenir de cette guerre de libération humaine et l'héroïsme de nos chefs et soldats* »

Séance du 3 novembre 1918

Le Conseil décide de faire poser une plaque commémorative dans la salle du Conseil Municipal et d'ériger dans le cimetière une pierre tumulaire « *pour perpétuer la mémoire des enfants du Revest tombés au champ d'honneur* ». (Autorisé par le Préfet, Draguignan, le 2 janvier 1919)

Les inscriptions se trouvant sur la plaque ont été proposées par le Conseil ce même jour.

Le Conseil décide de nommer une commission locale qui devra organiser une souscription publique pour financer la plaque commémorative et la grande pierre tumulaire.

Cette commission est constituée de Chaix Eugène (Président), Hermitte Moïse (vice président), Michel Joseph (trésorier), Jean Antoine (secrétaire), Artigue Philémon (secrétaire adjoint).

Plantation des tilleuls dans les écoles

« *Les cours des écoles publiques sont complètement dépourvues de tout arbre et que de ce fait les enfants qui fréquentent nos écoles sont exposés lors des récréations à la rigueur du soleil, chose qu'à mon avis ne devrait pas être tolérée au siècle où l'on est actuellement. En conséquence, si nos prédécesseurs ont commis cette faute lors de la construction de notre nouveau groupe scolaire, il y aurait urgence à ce que cette faute fut immédiatement réparée par nous* ».

Décision de planter un tilleul dans chaque cour d'école. Ces tilleuls porteront le nom de « tilleul de la Liberté » pour la cour des garçons et « tilleul de la Victoire » pour celui de la cour des filles.

« *Je vous propose ces deux dénominations à seule fin que plus tard, nos descendants sachent que nous avons perpétué glorieusement la Victoire et la Liberté, que nos armées de la République et celles de nos alliés ont su imposer vaillamment aux armées des Empires centraux, pendant la Grande Guerre 1914 – 1918* ».

Les tilleuls ont été plantés le 25 février 1919 par Monsieur Meiffret François, garde champêtre sous les ordres de Monsieur Eugène Chaix en présence de MM Meiffret Marius, Fabio Marcellin, instituteur, de Mme Veuve Le Perdu Julia, institutrice ainsi que les élèves des deux sexes.

Séance du 28 juin 1919

Le Maire propose de fixer au dimanche 13 juillet la date de l'ouverture des réjouissances pour faire coïncider les fêtes de la paix et la fête nationale. Il souhaite augmenter les crédits de 500 francs pour fêter « *brillamment, grandiosement et superbement* » les fêtes de la victoire.

Le Maire fait part de la volonté du Gouvernement d'organiser une grande manifestation ayant un caractère national en l'honneur de la fête nationale des États Unis d'Amérique.

« *Notre sympathique et très dévoué Maire affirme devant l'assemblée qu'il serait désirable qu'à cette occasion mémorable le plus grand élan de reconnaissance se manifeste sur notre territoire vers l'armée américaine et à ses valeureux soldats et d'adresser un hommage au général Pershing, généralissime des armées américaines, à l'occasion de l'Indépendance Day* ».

Le Conseil décide d'organiser une manifestation pour le 4 juillet.

« *Les membres du conseil se réjouissent de la signature de la Paix qui vient d'être imposée aux empires centraux, qui pendant plus de quatre années ont mis l'Europe à feu et à sang dans l'espoir monstrueux d'une domination mondiale. En cette circonstance, ils adressent au Général Pershing généralissime des armées américaines, organisateur de la Victoire des Alliés, l'expression de leurs plus chaleureuses félicitations pour son indomptable énergie et son ardent patriotisme, ils associent à ces hommages mérités les sentiments d'admiration qui les animent à l'égard de ses valeureux soldats qui ont si vaillamment combattus à côté de nos Poilus, et qui ont su vaincre par sa ferme volonté la plus formidable entreprise de guerre et d'oppression qui ait été dirigée jusqu'à présent contre la civilisation et la Paix Universelle.*

Ils rendent également hommage au noble et inlassable effort du Président Wilson qui depuis la déclaration de guerre jusqu'à l'heure présente a travaillé de toutes les forces de son cœur au bien de la France et de la République ainsi que de la Justice et de la Paix ».

**Inauguration du monument élevé au cimetière et de la plaque commémorative élevée
dans la salle des délibérations du Conseil Municipal à la mémoire des enfants du Revest
tombés glorieusement au champ d'honneur pendant la Grande Guerre 1914 – 1918
Le 28 juillet 1919 à 14h45**

Le Comité d'érection

MM : Hermitte Moïse, Vice Président, Artigue Philémon, secrétaire adjoint, Hermitte Séverin Marius, Président de la Société de secours mutuel Notre-Dame et Président du Groupe Revestois, Président d'honneur, Meiffret Polycarpe, Président du syndicat agricole viticole du Revest, Président d'honneur.

Les demoiselles quêteuses,

Mlles Chaix Rose, Pomet Gabrielle, Jean Marie, Meiffret Marie, Vidal Marie-Louise, Vidal Léonie, Hubac Magdeleine, Pomet Jeanne,

Les membres du comité de bienfaisance

MM Alziari Jean et Isnard Séraphin.

Parmi les invités, figuraient à la manifestation,

MM Berthon Auguste, député de la circonscription de Toulon, Brun, Secrétaire particulier de Mr le Sous-préfet de Toulon, Charlois André, Conseiller Général et Maire de La Garde, Guérin Léon, conseiller d'arrondissement, Bellemant Maurice, Président de l'Union des Poilus du Revest, Blanc Laurent, secrétaire du Comité dardennois.

La délégation des Poilus du Revest, de la Société de secours mutuel de Notre-Dame, du syndicat agricole viticole du Revest, du Comité dardennois, du Groupe amical des Moulins, M. Bozon Julien, curé du Revest. Le piquet d'honneur du 2^e escadron de marche du 8^e régiment de Dragons sous les ordres de MM les lieutenants de Laussane et de Hauteclouque.

Les correspondants de la presse locale et régionale.

A trois heures précises le cortège se forme devant le cénotaphe dressé devant la porte de la mairie. Il est précédé des drapeaux de la municipalité et de la Société de secours mutuel de Notre-Dame, les écoliers et les écolières de nos écoles publiques sous la conduite de Mr Falco Marcelin, instituteur et de Mme Veuve Le Perdu Julia, institutrice, les porteurs de magnifiques couronnes par le Conseil Municipal, l'Union des Poilus du Revest, la population revestoise, les travailleurs de la marine, le comité dardennois, un groupe de jeunes filles revestaises ainsi qu'une magnifique gerbe de fleurs offerte également par un groupe de jeunes filles revestaises.

Vient ensuite le Conseil Municipal et les élus du 4^e canton.

Les veuves, orphelins, ascendants et descendants des militaires morts pour la France, les Poilus démobilisés du Revest, les membres des diverses délégations de sociétés, syndicats, Groupe etc. de la commune, les représentants de la presse et enfin la population revestoise ainsi qu'un grand nombre d'assistants des diverses communes voisines.

C'est au milieu du plus profond silence et d'une voix émue que Monsieur Eugène Chaix, Maire du Revest a prononcé l'allocution suivante.

Citoyens, Citoyennes,

Il y a bientôt cinq ans, un homme, un scélérat imbu d'un orgueil démesuré, voulut asservir le monde à sa toute puissance.

Après avoir pendant des années forgé les armes nécessaires à son ambition, il ne craignit pas de déchaîner sur les peuples surpris le plus formidable des fléaux ; la Guerre !

Telle que vous l'avez connue avec ses horreurs, ses carnages, ses dévastations ;

La France porte drapeau du progrès social,

La France toujours chevaleresque, la France principal obstacle à ce projet gigantesque, la France devait avant tout être muselée, il fallait donc l'anéantir ;

L'ennemi la visa au cœur et, avec une rapidité que lui permirent sa déloyauté et sa trahison, il s'abattit sur nous tel un vautour, envahit nos plus riches provinces et marcha sur Paris,

Qui n'a encore présent à la mémoire ces heures tragiques de l'invasion et le sentiment de stupeur et d'oppression qui se manifesta alors parmi nous, mais cela n'eut que la durée d'un éclair.

L'armée française, comme la population s'étaient déjà ressaisies. Tout le monde sentant que si le boche triomphait c'en était fait non seulement des libertés si chèrement acquises par nos pères, mais encore de la liberté et de l'avenir des peuples civilisés.

Tous comprirent que l'heure des suprêmes résolutions avait sonné et tous résolurent de se sacrifier pour la plus noble des causes,

Sauver la France et la Civilisation.

Alors on put assister à un spectacle sublime,

Les luttes intestines des partis politiques cessèrent comme par enchantement, toutes les classes, tous les partis fusionnèrent pour n'en former plus qu'un ;

Le parti de la Victoire ;

Les uns aux armées, les autres à l'arrière, tous, même les femmes, les enfants et les vieillards travaillèrent à cette fin.

Ce ne fut certes pas sans peines et sans sacrifices qu'on put enfin l'obtenir, cette victoire entrevue dès la première heure.

La bravoure et l'habileté de nos généraux, la vaillance et l'héroïsme de nos soldats, la valeur de nos hommes d'État, et, il faut le dire aussi, l'attitude digne et résolue du peuple français agit sur tous les autres peuples, leur fit comprendre la grandeur de notre cause et les décida enfin à se ranger à nos côtés.

De ce moment la bataille était gagnée, la Victoire était à nous ;

Que de reconnaissance émue ne devons nous pas à ceux qui ont su se poser ainsi, devant le monde entier en champions de la liberté des peuples, à ceux qui par leur héroïque bravoure, leurs souffrances sans nombre, leur abnégation de tous les instants ont su forcer l'admiration du monde.

A ceux qui ont formé avec leur poitrine un mur que la barbarie teutonne n'a jamais pu franchir,

En un mot qui résume tout, à nos **Poilus** ;

Certes tous ont bien mérité de la Patrie, tous ont fait leur devoir selon leur force et leur aptitude.

Malheureusement tous ne sont pas revenus.

Ils sont nombreux ceux qui, partis un jour d'espérance plein le cœur, après s'être couverts de gloire sont tombés au champ d'honneur et dorment obscurément leur dernier sommeil loin de nous, loin de leurs familles éplorées, loin de leur petite Patrie.

Notre commune, hélas a eu à supporter sa part de sacrifice. Une grande partie de la population revestoise a été fauchée prématurément. Douze enfants du Revest ont payé leur tribut au fléau dévastateur, laissant familles et amis dans la douleur et dans les larmes.

Mes chers concitoyens,

Il est bien triste pour de vieux parents, pour une veuve infortunée, pour de pauvres petits orphelins, de penser que l'être cher qu'ils ont perdu, qui a donné sa vie pour le pays, restera oublié de tous, perdu dans la masse anonyme des victimes du devoir.

Votre conseil municipal l'a compris ainsi et résolu d'éviter cela. Sur son initiative, un comité tout plein de généreuse ardeur, s'est créé et le concours de toute la population aidant, on a pu ériger à la mémoire de ces braves, le modeste monument que nous inaugurons aujourd'hui.

Le 28 juillet voit enfin le terme de nos efforts.

Cette date synonyme en temps normal de joie et de gaité représentera aussi dans l'avenir l'échéance d'un grand devoir à remplir envers ceux qui ont donné leur vie pour défendre la patrie menacée.

Qu'il me soit permis au nom du Conseil Municipal de remercier ici, Messieurs les membres du Comité qui par leur concours et leur collaboration désintéressée ont permis de mener à bien cette œuvre patriotique. Merci également à tous les généreux souscripteurs.

Les noms de nos vaillants compatriotes gravés sur cette pierre resteront là, désormais comme une page d'histoire et perpétueront pour les générations à venir, le souvenir de ceux qui payèrent de leur vie notre liberté, la liberté des peuples.

Puissent ces manifestations de sympathie et de reconnaissance contribuer à apaiser la légitime douleur des familles éprouvées auxquelles nous adressons nos condoléances émues.

*Quant à nous, il ne nous reste plus qu'à nous incliner bien bas devant ces héros et à leur dire encore merci en criant toujours et quand même : **Vive la France immortelle.***

Plusieurs discours se sont succédé après celui du Maire puis le cortège s'est reformé pour se rendre dans la salle des délibérations du Conseil Municipal pour procéder à l'inauguration de la plaque commémorative.

Nouvelle sonnerie au drapeau exécutée par les trompettes du 8^{ème} régiment de dragons.

Nouveau discours du Maire

Citoyens, Citoyennes,

Nous étions encore en pleine lutte, lorsque le Parlement manifesta le désir de voir dresser dans chaque commune de France, le tableau d'honneur de tous les enfants de la localité morts pour la Patrie.

Plus tard, en ces heures de joie et de fierté nationales qui suivirent la conclusion glorieuse de la plus formidable des guerres, on décida de leur adjoindre les noms des chefs illustres qui nous donnèrent la victoire, Nous avons eu à cœur d'exécuter au plus tôt ce vœu qui répondait si bien au sentiment de tous et notre réunion d'aujourd'hui n'a d'autre but que de consacrer enfin cette œuvre de patriotique justice.

Ce jour, réservé jusqu'à présent aux réjouissances du pays, nous le consacrons cette année à ce pieux devoir, car on ne saurait sans remords penser à se réjouir sans penser en même temps à ceux qui ne participeront plus désormais à nos joies.

C'est cette pensée qui nous a guidés dans le choix de cette date, bien petit sacrifice et bien faible hommage envers nos morts.

Citoyens, citoyennes,

Comme vous le savez déjà, dans la distribution des pertes, notre petit pays a été cruellement partagé eu égard à sa population.

Douze enfants du Revest sont tombés glorieusement au champ d'honneur.

Que de chagrins, que de larmes, que de tristesse cela a occasionné et occasionne encore. Mais aussi que d'orgueil, que de patriotique fierté pour un pays qui a su donner à la France aux heures tragiques que nous avons tous vécues tant de sacrifices généreux, tant de sublime dévouement.

La douleur des familles devant laquelle nous nous inclinons respectueusement sera atténuée sans doute par la pensée que les sacrifices consentis par nos glorieux morts n'ont pas été vains et qu'aujourd'hui la Victoire équitable couronne leurs noms d'un éclat immortel.

Pomet Etienne classe 1914
 Meiffret Emile classe 1912
 Pomet Joseph classe 1912
 Pomet Marius Antoine classe 1909
 Giraud François classe 1899
 Bordino Jean classe 1907
 Divizia Raymondin classe 1896
 Long Marius classe 1916
 Rouquier Marius classe 1910
 Teisseire Marius classe 1903
 Pomet Marius Pierre classe 1909
 Pomet Léopold classe 1914

Sont tombés en défendant les libertés du monde mais leurs noms associés à ceux de Joffre, Foch, Clémentaire ne mourront jamais. Ce marbre les gardera précieusement pour les offrir à la postérité comme le plus bel exemple de dévouement et d'abnégation pour la Gloire de la France et de la République ».

Fin de la cérémonie à 5h du soir.

publiques;
 Et vous proposerais de planter deux tilleuls, c'est à dire un dans
 chaque cours, et vous demande à ce que vous m'autorisiez à faire
 l'acquisition de ces dits arbres;
 Je vous proposerais en outre que ces dits tilleuls une fois plantés
 soient dénommés ainsi qu'il suit? (Savoir).
 1° Celui de la cour des garçons, pourrait être dénommé le tilleul de la
 Liberté;
 2° Celui de la cour des filles pourrait être dénommé le tilleul de la
 Victoire;
 Je vous propose dit-il ces deux dénominations à such fin que plantés
 nos descendants sachent que nous avons victorieusement
 la Victoire et la Liberté, que nos armées de la République et celles
 de nos alliés ont suent imposé vaillamment aux armées des
 Empires centraux, pendant la grande guerre 1914 à 1918.
 Le Conseil
 Qui l'expose de Monsieur le Président
 Est d'avis à l'unanimité des membres présents de se rallier
 aux propositions que vient de faire Monsieur le Président
 Et autorise Monsieur le Maire à faire l'acquisition des dits
 tilleuls.
 (Note). Les tilleuls énoncés ci dessus ont été plantés le 23 Février 1919,
 par Monsieur Meiffret, François, Garde Champêtre, sous les ordres de Monsieur
 Eugène Boire, Maire de la Commune du Regest, en présence de M. M.
 Meiffret, Marius, Secrétaire de Mairie, Faur, Marcelin, instituteur, et
 Mme J. Le Bordin Julia, institutrice, ainsi que les élèves des deux sexes.

Extrait du registre des
 délibérations du Conseil
 Municipal du Regest du
 3 novembre 1918

**Souscription publique pour l'érection d'une plaque commémorative et d'une pierre tumulaire destinée
 à perpétuer la mémoire des enfants du Regest tombés au champ d'honneur
 pendant la Grande Guerre 1914-1918.**

Nom des souscripteurs.		Somme souscrite.		Nom des souscripteurs		Somme souscrite	
Eugène Chaux. Maire	20 ^x	00		Aude Henri fin		5	00
Bano Ernest	5	00		Broquin Marius		0	50
Se Gasquet Guy	10	00		Franceschini Lemnigier		1	00
M ^{me} Abiari	2	00		Moncalera Honoré		1	00
" de Courris. X	5	00		Schmit Emile		5	00
M ^{me} Ponche	1	00		Bonney Joseph		5	00
Brinsolero Marius	1	00		Scaronne Louis		0	50
Reboul	1	00		Alena Baptiste		0	50
Martin	1	00		Talo Marcelin instituteur		5	00
Vidal Marius	5	00		Cléa Weiffert		5	00
Securis Justin	2	00		M ^{re} de Perdu instituteur		10	00
Carbonnel Henri	20	00		Charlois Stienne		2	50
M ^{me} Blane	1	00		Billion Jérôme		5	00
M ^{me} Saury.	1	00		Berthon Sépate		20	00
M ^{me} Rouquin Marie	5	00		Métra Joseph		5	00
Lambert Louis	1	00		Pomet Sévère		0	50
M ^{me} Pomet	1	00		Raineri Pierre		10	00
M Roux	1	00		Jouve Louis		1	00
Vincent	1	00		Hermite Séverin Marius		5	00
Laure Joseph	5	00		Weiffert Alexis Gard. champêtre		5	00
Blavier	2	00		Selangre Jean		2	00
Henricy Joseph	2	00		Hermite Hubert		5	00
Barle Ruffert	2	00		Julien Violat		1	00
Blane Marie	1	50		Henri aude fils		1	00
Weiffert Baptiste	2	00		Lauvère Joseph Pierre		1	00
Pomet Gabrielle	5	00		Hermite Laurent		1	00
Pomet Jeanne	2	50		Geindre Louis		2	00
Hubac Wadelaine	5	00		Hermite Moise		5	00
Hermite Séverin	5	00		Emmanuel Auguste		2	00
Rouquin Louis	5	00		Pêche Adeline réfugiée		1	00
Hermite Moise	5	00		Champart Eugène		1	00
Hermite Baptiste	5	00		Chaux Rose		5	00

Nom des souscripteurs	monnaie	monnaie	Nom des souscripteurs	monnaie	monnaie
Chaire Joseph.	5	00	Jonard seraphin	5	00
Sauvaine alphonse	5	00	Beimire julie. Veuve	5	00
Sauvaine J ^r . Felicien	5	00	Chaire Marie	5	00
Cadiere Etienne	1	00	Bourguignon Barthelmy	5	00
Hermite Charles	5	00	Castel Marie Veuve.	5	00
Vidal Jules	5	00	Jonard andoline	1	00
Hermite Joseph.	5	00	Vidal Lionie Veuve	20	00
Weiffet Hilaire vieur	5	00	Pese Josephine	1	00
Weiffet Marie	1	00	Rabon Victor	5	00
Charles Pierre	10	00	Artigue Vincent	1	00
Pomet Pierre petit fleckstein	5	00	Cadiere Sorote' Veuve	5	00
Pomet Louis epr. Charles	5	00	Marie Henriette Weiffet	5	00
Artigue Eli	3	00	Weiffet Marie	1	00
Cardito Paul?	0	50	Rabuffet andrie	1	00
Jonard Hubert	1	00	Long Henri.	10	00
Agarrat Pauline	1	00	Pomet Pierre.	5	00.
Agarra Pauline Veuve	1	50	Weiffet Marie Secritaire	10	00
Vidal Marie	1	00	Weiffet Hilaire (bouteille)	5	00
Pomet Lucie Veuve.	15	00	Groupe Revestois	20	00
Bonnaud facteur R.	5	00	Beimire julie Veuve	10	00
Pomet Joseph.	10	00	Monsieur X	20	00
Hermite Lucien Jean.	5	00	Watheron Paul	1	50
Hermite Augustin	1	00	Marie Paguet epr. Jean	5	00
Weiffet Joseph.	10	00	Aljani Scolastique.	5	00
Hebriard Rosalie	1	00	Latitte Julie	5	00
Jean Antoine.	5	00	Charles Bonnelier genial	10	00
Jean Marie (fille)	5	00	Moriz Joseph	20	00
Virizia Honore.	11	00	Jean Ferdinand	5	00.
Bazar Fortune	1	00	David	5	00
Laure Marie Tremolle	5	00	Tabe la Ripelle	50	00
Sauvaine Josephine	5	00	J ^r Haluy.	10	00.
Rose Huber	5	00	Pombaron alexis	5	00.
Joune Magdeleine	5	00	Cadenet Gaspard	5	00
Weiffet Polycarpe	5	00	Pomet ne Requier	10	00
Artigue Philemon	10	00	Seimando Jauffet	15	00
Cadiere Henri, adjoint	20	00	J ^r Pomet Marie Mi Kuffet	10	00
Cabary. Refuge	1	50	Pomet Louis d'Arbou	10	00.

Nom des souscripteurs	Somme souscrite
Hébrard Jules.	5 00
Jonard Maxime	20 00
Swand Antoine	2 00.
Vidal Henri	5 00
Giribaldi Joseph.	5 00
Weiffert Eberstein	5 00
Weiffert Pierre fils	5 00
Weiffert Maxime Baume	5 00
Pomel Maxime Retaite -	20 00
Sauvage Victorin	5 00
Groupe amical du Boulon	20 00
Pozon Julien curé	20 00
Paille Philémon	10 00
De Hosteygoul Sylvie	5 00
Maubert Maxime	20 00
Capitaine De Belmont	5 00
Fabre de la Rivelle. 1 ^{er} de voisinage.	10 00
Sauvage Maxime	5 00
Hermite Augustin	5 00
Bani César	2 00
Bouillon instituteur	5 00
Vidal Joseph	5 00
Hermite Indore	2 00
Artigue Antoine	5 00
Famille Frédéric Bourgaud	15 00
Guite au bat de la faix	14 70.
Famille Hébrard	
Le Daphté - celle-ci	
Jeune pour le monument	
Bouvier Don	
notre	

Séance du 2 novembre 1919

Le Maire explique que la loi du 23 octobre 1919 relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre 1914 – 1918, dans son article 6, oblige toutes les communes à organiser tous les ans le 1^{er} ou le 2 novembre une cérémonie à la mémoire des héros morts pour la Patrie.

Cette disposition est arrivée trop tard à la Mairie, les cérémonies n'ont pu être organisées. Mais la distribution des diplômes offerts par l'Union de grandes associations françaises à toutes les familles françaises des soldats morts pour la France a été réalisée ce jour même.

Puis le Maire lève la séance en signe de deuil.

Il prononce ensuite une allocution :

« Les héros en mourant nous ont laissé un lourd fardeau de devoirs, mais pour nous aider à le porter, ils nous ont aussi laissé de leur âme et de leur chair même qui vit encore, malgré les morts ; Les enfants. Dans la frêle poitrine des enfants, le cœur des pères crie vers nous. Tendons les bras à ces petits êtres. Le monde applaudira notre geste. Dieu n'a-t-il pas révélé au prophète arabe ce verset du Coran : « Ils t'interrogeront sur les orphelins. Dis leur que faire du bien est une bonne action » Il faut que tous, nous donnions un peu de nous même pour que les pupilles de la Nation portent glorieusement la gloire de leur Père et que nous leur fassions de belles vies, afin que les orphelins de la France d'hier soient l'orgueil de la France de demain ».

Séance du 9 mai 1920

Proposition de faire un banquet pour fêter le retour des Poilus du Revest « *qui viennent de se couvrir d'une gloire impérissable* » vote d'une somme de 500 francs. Le banquet sera présidé par M. le Maire et l'adjoint seulement (?)

Séance du 18 septembre 1920

Vote d'une subvention de 50 francs pour l'érection d'un monument que la ville de Saint Raphaël a voulu en faveur du Général Gallieni, vainqueur de l'Ourcq et de la Marne et pour « *glorifier la mémoire de l'un des meilleurs enfants de la Patrie (...) marque de reconnaissance envers l'un des plus grands esprits qui aient honoré notre pays (...)* ».

Aucun frais de déplacement ou autre ne sera voté pour le conseiller qui assistera à la cérémonie à Saint Raphaël.

IV. Le renouveau

Séance du 4 août 1918

Circulaire du Préfet du Var sur la nouvelle dénomination de la commune du Revest- les- Eaux. Voilà l'explication du Maire sur le nouveau nom de la commune : « *C'est parce que la commune possède 2 sources bien distinctes, Le Ray et le Lauron, sources qui ont fait et font encore la merveille de notre commune, tant pour les eaux potables que pour celle d'irrigation de nos jardins potagers et qu'en outre de ces deux principales sources appartenant à la commune il a trouvé aussi les principales sources qui alimentent les villes de Toulon et de La Seyne, ces sources sont aussi captées sur le territoire de la commune du Revest et alimentent environ 127 000 âmes, dont les sources situées dans notre commune sont à la fois la prospérité du Revest ainsi que des villes de Toulon et de La Seyne* ».

Séance du 1^{er} novembre 1918 – Nouvelles dénominations de rues

- L'avenue des platanes portera désormais le nom de l'Avenue des Poilus de la Grande Guerre 1914 – 1918
- La Grande rue portera le nom de Maréchal Foch, 11 novembre 1918
- La Place de la pompe deviendra Place Clémenceau Wilson

Séance du 20 avril 1920

Le Maire présente une motion concernant l'organisation des transports rapides sur le village :

*« Messieurs et chers collègues, lorsqu'on jette un coup d'œil sur l'organisation des transports rapides des communes du département, on constate avec peine que si certains centres disposent de deux ou trois moyens de locomotion rapide, d'autres par contre qui sont à plus de (...) kilomètres de toutes voies ferrées à traction électrique ou à traction à vapeur n'ont même pas parfois un facteur en voiture. Tel est le cas de notre commune que j'ai l'honneur de représenter. **Il nous faut sans exagérer deux heures pour nous rendre au chef lieu d'arrondissement.***

Il est donc impossible à l'heure actuelle que notre Municipalité d'aujourd'hui, laisse sans moyen de communication notre paisible localité. C'est pourquoi je demande instamment que la Compagnie des transports construise dans le plus bref délai l'embranchement des Moulins-Toulon à la Chapelle des Moulins. Ce qui nous satisfera en attendant mieux ».

Le Maire propose que les représentants du Canton unissent leurs efforts pour faire adopter cette demande et propose de leur soumettre la motion suivante.

« Le Conseil considérant que l'utilisation du chemin n°46 par ligne des Routes empêche toute Compagnie concurrente de s'établir sur ce chemin, et que de ce fait la Vallée des Moulins est privée de sa ligne de trams, qu'il en résulte un préjudice énorme pour ce quartier si peuplé et pour Le Revest qui se meurt dans l'isolement, demande instamment aux représentants de notre Canton d'unir leurs efforts pour que la Compagnie des transports construise dans les plus brefs délais l'embranchement des Moulins-Toulon à La Chapelle des Moulins, à seule fin de nous amener dans cette partie du territoire et dans notre commune la vie et la richesse. ».

Un service d'autobus doit se créer dans la commune et la Compagnie des transports demande la réparation du chemin de la Salvatte.

Fin du service dominical pour les employés des PTT de la commune. **Nouvelle loi sur le repos hebdomadaire.**

La tournée du percepteur fixée jusqu'alors au 2^{ème} dimanche de chaque mois sera désormais assurée le 2^{ème} vendredi de chaque mois car il y a davantage de véhicules en semaine pour l'amener jusqu'au Revest.

V. Le rôle des images pendant la Grande Guerre.

Quatre à cinq milliards de cartes postales se sont échangées durant la Grande Guerre en France, 10 milliards si on compte tous les belligérants. Ce type de média est, à l'époque, assez nouveau en France et se développe surtout depuis le début du siècle. En France, à la fin de la guerre on ne compte pas moins de 80 000 modèles différents.

Dès le début de la guerre, l'échange de photos ou de cartes entre le front et l'arrière est fortement encouragé par les autorités militaires. Les soldats en reçoivent gratuitement et sont en franchise postale. Les familles, quant à elles, jouissent d'un tarif subventionné.

Les cartes échangées entre les soldats et leurs familles ou amis permettent une diffusion rapide de l'information, elles sont des preuves de vie indispensables au moral des Poilus comme de leurs famille et amis.

Les Poilus sont de grands producteurs d'images, ils font des photos qui montrent des paysages, l'environnement quotidien, les camarades, mais assez peu l'horreur qu'ils vivent au quotidien. La censure est de toute manière prompt à supprimer les courriers qui sont trop « négatifs » et mauvais pour le moral des troupes et celui de l'arrière.

Le 6 février 1915, le Ministère de la Guerre envoie une note aux généraux commandants de région leur rappelant les trois thèmes à interdire : engins de guerre nouveaux, informations géostratégiques, messages pacifistes sur les bienfaits de la paix ou incitant à une cessation des combats.

A la fin de l'année 1914, 1,5 million de cartes étaient acheminées chaque jour.

Entre l'arrière et le front, les cartes ou les photos sont un moyen important pour « tenir le coup ». Pour les soldats que la guerre a arrachés brutalement à leur famille, leurs amis ou leur métier, les photos parlent de l'éloignement et de la nostalgie de sa famille ou de son village, ils attendent des nouvelles et veulent rassurer leurs proches.

Les collections privées s'ajoutent aux cartes officielles. On distingue trois types de cartes :

- les cartes paysages
- les cartes dessinées souvent satiriques
- les cartes dites « fantaisie patriotique ».*

Quelques exemples de ce dernier type nous ont été prêtés qui montrent les liens entre l'arrière et le front et disent souvent l'impatience de se retrouver. Mais le plus souvent, le message de l'expéditeur est en décalage total avec les illustrations de la carte. En effet, la plupart des correspondances évoquent la vie quotidienne, le temps, la santé, des préoccupations bien éloignées des images support de cette correspondance.



Collection C. Caldani



Collection C. Caldani



Collection C. Caldani



Sources : Mission Centenaire 14/18, Histoires 14/18 : les cartes postales, outil de propagande FR3 Bourgogne-Franche Comté, Circulaire Ministérielle du 21 avril 1915 sur l'édition de cartes postales.



Du côté des familles on fait des photos des parents, des enfants, de l'épouse, pour montrer qu'on tient aussi le coup, pour rassurer le mari ou le fils. Ils disent ainsi qu'ils résistent à leur manière, que la France résiste.

Le père est parti à la guerre, son épouse pose avec leur fils, paisiblement devant un décor imaginaire. Sur la deuxième photo, l'enfant tient le drapeau français, il est habillé en marin, costume traditionnel pour les enfants à cette époque, surtout à Toulon. Ces photos sont destinées au père, pour le rassurer certainement à leur sujet et pour montrer sans aucun doute qu'ils résistent à leur manière aux privations et qu'ils sont solidaires du courage et du sacrifice qu'il consent pour la Patrie.



Le père, en retour se fait photographier en uniforme, la légende qu'il inscrit au bas de la photo (souvenir de captivité) est assez paradoxale, comme si la captivité pouvait constituer un souvenir ! Il veut montrer en outre qu'il est bonne santé, il fume et ne paraît pas en danger immédiat.

Cette photo de groupe montre notre prisonnier avec ses camarades de captivité et est censée rassurer sa famille en lui disant qu'il n'est pas seul et qu'il va bien. Celle-ci aussi pourrait en outre constituer un « souvenir » lorsque la guerre sera terminée.





Même photo de famille de la mère et de la fille à destination du père parti à la guerre. L'autre photo est prise immédiatement avant que le père ne parte à la guerre ou lors d'une permission et constitue elle aussi un souvenir destinée à garder le moral au front.



Page précédente, une photo de groupe, soldats et famille et ou amis, avec le texte suivant : « *Mes amitiés à la famille Jouve avec mes regrets de quitter le Revest, 14 novembre 1914* ». Le paysage n'est pas fictif cette fois ci mais représente un endroit du village certainement cher aux individus qui posent.

VI. Les morts pour la France au Revest

Dix-sept Revestois sont Morts pour la France pendant la Grande Guerre, selon le cénotaphe de la façade de la mairie et le monument aux morts du cimetière. Nous voudrions nous souvenir d'eux de façon plus personnelle, plus humaine qu'une liste de noms gravés. Voici les noms de nos poilus. Nombre de ces Revestois vous sont apparentés, soyez-en assurés.

Bordino Jean	✝ 1914	26 ans
Pomet Joseph Elie	✝ 1914	26 ans
Laure Louis	✝ 1914	23 ans
Sauvaire Auguste	✝ 1914	41 ans
Pomet Etienne	✝ 1915	21 ans
Pomet Léopold	✝ 1915	20 ans
Meiffret Emile	✝ 1916	23 ans
Pomet Joseph Marius	✝ 1916	24 ans
Pomet Marius Antoine	✝ 1916	27 ans
Giraud François	✝ 1916	36 ans
Pomet Marius Pierre	✝ 1916	26 ans
Divizia Raymondin	✝ 1917	41 ans
Long Marius	✝ 1917	21 ans
Rouquier Marius	✝ 1917	27 ans
Teisseire Marius	✝ 1918	35 ans
Morland Calixte	✝ 1921	40 ans
Hermitte Charles	✝ 1924	26 ans



✝ **Jean Bordino** était un immigré italien de la première génération.

Une avenue porte son nom, associé à celui de Marius Rouquier à Dardennes. Tous deux **Morts pour la France** en 14-18.

En 1911, il habitait Dardennes avec ses parents et ses 3 frères et sœur. Tous nés en Italie, ils avaient la nationalité française. Jean était peintre en bâtiment et son patron s'appelait Allard.

Jean était maître-pointeur au 55e régiment d'artillerie. Il a été tué à l'ennemi sur le champ de bataille de Vaux-Marie dans la Meuse le 9 ou le 10 septembre 1914. Il avait 26 ans.

Mardi, 8 septembre 1914

Route de la Vauxmarie : nous attendons couchés en tirailleurs dans le fossé, prêts à soutenir les nôtres qui se battent en avant.

Lorsque je me lève, je vois une grande plaine désolée, bouleversée par les obus, semée de cadavres aux vêtements déchirés, la face tournée vers le ciel ou collée dans la terre, le fusil tombé à côté d'eux./.../

Les lourdes marmites, par douzaines, achèvent de ravager les champs pelés. Elles arrivent en sifflant, toutes ensemble ; elles approchent, elles vont tomber sur nous. Et les corps se recroquevillent, les dos s'arrondissent, les têtes disparaissent sous les sacs, tous les muscles se contractent dans l'attente angoissée des explosions instantanément évoquées, du vol ronflant des énormes frelons d'acier./.../Chaque fois qu'un obus tombe, c'est un éparpillement de gens qui courent en tous sens ; et, lorsque la fumée s'est dissipée, on voit par terre, faisant taches sombres sur le jaune sale des chaumes, de vagues formes immobiles. (Ceux de 14, Sous Verdun, Maurice Genevoix, Chap IV)

✝ **Joseph Élie Paul Pomet** est né à Toulon le 11 janvier 1888. Ses parents Michel Pomet et Françoise Rey habitaient la Campagne Pomet, quartier Notre-Dame-des-Routes. Joseph était maçon et il épouse le 12 avril 1913 la Revestoise Scholastique Alziari.

Mobilisé le 4 août 1914 au 8^e Régiment d'infanterie Coloniale, il disparaît le 22 septembre à Massiges dans la Marne.

Un jugement du Tribunal de Toulon du 13 avril 1920 lui attribue la mention Mort Pour la France. Ce jugement est transcrit le 20 avril à la mairie du Revest où il était domicilié.

23 septembre 1914

« Des classes 12 et 13, nous sommes une quarantaine au maximum sur cent cinquante - tout le reste est mort, blessé ou prisonnier. Un matin de septembre aussi clair se lève sur les vignes et les coteaux de la Marne ; le clocher du village émerge au-dessus des vapeurs du matin que dissipe le soleil, les dernières roses de l'automne fleurissent encore dans les jardins, et les vers de Ronsard me chantent douloureusement un souvenir ».

Etienne Tanty

Paroles de poilus 2003 Ed. J'ai lu

✝ **Louis Justin Laure** est né au Revest le 1^{er} avril 1891 de Joseph Louis Alphonse Laure et de Victorine Marie Castel, Louis Laure était boucher. Il se marie le 4 juillet 1912 à Marie-Thérèse Castel, alors domiciliée au Revest.

Il est né au Revest, comme ses parents et 3 de ses grands parents. Son grand-père Castel est venu de Solliès-Toucas. Et du côté de sa grand-mère Vidal, c'est 9 générations de Revestois que présente la généalogie de Louis Justin Laure. Et l'on y trouve tous nos noms bien connus du Revest : les Laure et les Castel, bien sûr, mais aussi les Sauvaire, les Blanc, les Hermitte, les Vidal...

Incorporé au 111^e régiment d'Infanterie, il est aux armées le 9 août 1914 et porté disparu le 20 août à Dieuze Biderstroff en Lorraine. Il avait 23 ans.

« Derrière nous, pourtant ils marchent ; chaque pas qu'ils font les rapproche de ce coin de terre où l'on meurt aujourd'hui, et ils marchent. Ils vont entrer là-dedans, chacun avec son corps vivant ; et ce corps soulevé de terre agira, fera les gestes de la bataille ; les yeux viseront, le doigt appuiera sur la détente du lebel ; et cela durera, aussi longtemps qu'il sera nécessaire, malgré les balles obstinées qui sifflent, miaulent, claquent sans arrêt, malgré l'affreux bruit mat qu'elles font lorsqu'elles frappent et s'enfoncent – un bruit qui fait tourner la tête et semble dire : « Tiens regarde ! » Et ils regarderont ; ils verront le camarade s'affaïsser ; ils se diront : « Tout à l'heure, peut-être ce sera moi ; dans une heure, dans une minute, pendant une seconde qui passe, ce sera moi. » Et ils auront peur dans toute leur chair. Ils auront peur, c'est certain, c'est fatal ; mais, ayant peur, ils resteront. (Ceux de 14, Sous Verdun, Maurice Genevoix, Chap VI) »

✚ **Auguste Joseph Théodore Sauvaire** est né au Revest le 21 février 1873, il est cultivateur, fils de cultivateurs revestois. Auguste épouse Joséphine Castel le 20 juillet 1901 au Revest. Ils auront au moins deux enfants, Joseph en 1902 et Élisabeth en 1904.

Après une campagne contre l'Allemagne du 2 août au 9 octobre 1914 dans le 113^e Régiment territorial d'infanterie, il est réformé le 9 octobre et décède au Revest le 26 d'une bronchite contractée au service. Il avait 41 ans.

✚ **François Frédéric Giraud**, est né au Revest en 1879. Son père est de Signes, sa mère du Revest. Carrier au Revest pour De Gasquet, il s'est marié en 1903 avec une jeune fille italienne, blanchisseuse à Toulon, Léonilde Maria Annunziata Zanella.

En 1906, ils habitent au village, au 11 rue Carnot, avec leurs deux fils Paulin, né le 17 juillet 1904 et Joseph, né le 16 novembre 1905. Petit Paulin meurt en 1907 et sa maman en 1908. François va alors habiter à Tourris chez ses parents, avec son fils Joseph.

Pendant la grande guerre, François va avoir trois affectations successives et c'est au 27^e bataillon de Chasseurs qu'il est tué à l'ennemi, à Bouchavesnes dans la Somme. C'était le 15 septembre 1916 et il avait 36 ans.

✚ **Charles Hermitte** est né au Revest le 25 septembre 1897. Son père Laurent est originaire du Revest, il y est cultivateur. Sa mère Élisabeth Vidal vient de La Crau d'Hyères.

De constitution fragile, Charles est exempté plusieurs fois de service armé, mais le 9 novembre 1916 sera quand même incorporé au 115^e régiment d'artillerie lourde dans les services auxiliaires. Il y reste jusqu'au 27 novembre 1917, date à laquelle il est réformé, car sa santé se dégrade. C'est à ce titre qu'il sera déclaré Mort pour la France : les réformés peuvent recevoir cette mention, même s'ils sont morts après guerre, la cause de leur décès pouvant être recherchée comme une conséquence du service aux armées.

Charles Hermitte s'était marié à Toulon le 8 juin 1918 avec Marie Louise Broggi. Il mourra à Toulon le 11 mai 1924. Il avait 26 ans.

✚ **Étienne Clément Pomet** est né au Revest le 4 janvier 1894. Il avait un jumeau qui est mort à l'âge de 18 jours. Son père Philémon Émile Stanislas, cultivateur, était aussi natif du Revest, tout comme sa mère Louise Antoinette Élisabeth, Vidal de son nom de jeune fille. Le père avait 21 ans et la mère 16 ans au moment de sa naissance. Étienne était cultivateur au Revest.

Incorporé au 163^e régiment d'infanterie, Étienne Pomet est mort pour la France le 6 avril 1915, à l'âge de 21 ans, à Flirey en Meurthe-et-Moselle.

Sur la place du village, face au château, une bastide porte son nom : le Clos Étienne.

Nous laisserons la parole à Charles Aude pour raconter l'histoire d'Étienne

✚ **Léopold Pomet**, né le 16 septembre 1894 au Revest, est de vieille souche revestoise, du moins par son père Honorat. Sa mère Marie-Antoinette Grandin était une toulonnaise, de mère marseillaise et de père francilien.

Marin, fils de marin, Léopold était incorporé aux équipages de la flotte depuis le 24 octobre 1912 il est disparu en mer sur le croiseur cuirassé Léon Gambetta, coulé le 27 avril 1915 par un sous-marin autrichien, au large de Sainte-Marie-de-Leuca, dans le détroit d'Otrante. Il reçoit la mention de Mort Pour La France et la croix de guerre à titre posthume. Il avait 20 ans.



✚ **Émile Maur Victor Meiffret** est né au Revest le 13 septembre 1892. Fils de Pierre François Meiffret (qui sera maire du Revest de 1906 à 1916) et de Paule Anaïs Artigues.

Émile a été tué à l'ennemi le 5 mars 1916 à Ansauville en Meurthe-et-Moselle. Il avait 23 ans et était soldat au 163^e régiment d'infanterie, où il faisait son service au moment de la déclaration de guerre. Il était serrurier de métier.

On a donné son nom à la place du hameau de Dardennes : place Émile Meiffret

✚ **Joseph Marius Antonin Pomet** est né au Revest le 9 février 1892. Il était cordonnier. Ses parents Pascal Siméon Pomet et Lucie Joséphine Vidal étaient Revestois, comme ses grands-parents.

Né en 1892, Joseph était de la classe 1909, car il s'était engagé à 17 ans semble-t-il.

Mobilisé au 112^e régiment d'infanterie à compter du 4 août 1914, il sera fait prisonnier et mourra de maladie pendant sa captivité au lazaret d'Ottobeuren en Allemagne, le 11 mai 1916. Il avait 24 ans.

"Répondez donc. On vous demande ce que vous avez fait!

-Oui?... Eh bien! J'ai marché le jour et la nuit, sans savoir où j'allais. J'ai fait l'exercice, passé des revues, creusé des tranchées, transporté des fils de fer, des sacs de terre, veillé au créneau. J'ai eu faim sans avoir à manger, soif sans avoir à boire, sommeil sans pouvoir dormir, froid sans pouvoir me réchauffer, et des poux sans pouvoir toujours me gratter... Voilà!

-C'est tout?

-Oui, c'est tout... Ou plutôt, non, ce n'est rien. Je vais vous dire la grande occupation de la guerre, la seule qui compte : J'AI EU PEUR."

La peur. Gabriel Chevallier (paru en 1930)

Éd: LE DILETTANTE

✚ **Marius Antoine Pascal Pomet** est né le 21 avril 1889 au Revest. Ses parents habitaient le Revest. Son père Pierre Barthélémy Paulin Pomet était mineur, né au Revest et sa mère Antoinette Phillys Agarra blanchisseuse, née à Hyères.

Il est mort (blessures de guerre) à Blercourt, dans la Meuse le 5 juin 1916. Il avait 27 ans. Il était au 112^e régiment d'infanterie. L'acte de décès a été transcrit au Revest le 12 octobre 1916.



Tombes de soldats français |
libre de droit | GENEANET

✚ **Raymondin Divizia** est le premier de sa famille italienne à naître en France. Ses grands-parents sont arrivés d'Italie en France avec son leur fils Baptiste, père de Raymondin. Jardinier à Solliès, puis ouvrier boulanger chez Artigue au Revest, il avait épousé la Revestoise Éléonore Castel en 1908. En 1911, ils habitent au 5 de la rue Carnot au village. Ils auront une petite fille Marie-Louise en 1915. Soldat au 113^e régiment d'infanterie territoriale - 3^e bataillon - 11^e compagnie, il est Mort pour la France le 13 mars 1917 à Salsafat (Maroc), poignardé par des rôdeurs marocains. Il avait 41 ans et fut décoré à titre posthume de la Médaille coloniale, agrafe Maroc.



Gravure Decaris guerre 14-18

✚ **Marius Joseph Sylvestre Long** est né le 31 décembre 1896 au Revest de Henri Fortuné et de Marie Camille Sauvaire. Cultivateur, blond aux yeux bleus, nous dit le registre matricule. Son cœur fragile le fait affecter au service auxiliaire du 115^e Régiment d'artillerie lourde, à Nîmes vraisemblablement.

Sa campagne contre l'Allemagne sera enregistrée du 26 août 1916 au 10 août 1917, date de son décès : tué à l'ennemi par un éclat d'obus à Verdun dans la Meuse. Il avait 21 ans.



✚ **Marius Joseph Rouquier** est né à Toulon le 20 juin 1890 Chemin des Moulins, Maison Aiguier. Ses parents sont Jean Baptiste Marius Rouquier, cultivateur, et Marie Léonie Teisseire, blanchisseuse. En 1911, il habitait Dardennes avec ses parents, ses deux frères et son oncle, il était cultivateur au Revest. On a donné son nom, associé à celui de Jean Bordino, autre jeune Revestoïse de Dardennes Mort pour La France, à la voie qui relie le pont de Dardennes au Chemin du Château, le long de la rivière. Mobilisé au 163^e régiment d'infanterie, disparu le 16 décembre 1914 à Nieuport en Belgique, il est alors présumé prisonnier, ce qui est confirmé par un avis du 3 mars 1915. Il meurt le 9 octobre 1917 à l'Hôtel-Dieu de Lyon, des suites d'une maladie contractée pendant le service armé. Il avait 27 ans.

« Quand on vous enlevait de votre lit pour vous transporter dans la salle de pansement, vous pouviez voir par la fenêtre. Vous aperceviez alors les tombes fraîchement creusées dans le jardin. Un soldat était assis à la porte de ce jardin. Il fabriquait des croix et y peignait les noms, le grade et le régiment des hommes qu'on enterrait dans le jardin ».

L'adieu aux armes, Ernest Hemingway

✚ **Marius Urbain Simon Teisseire** est né au Revest le 25 mai 1883. Il s'était marié le 30 juin 1908 avec Marie Louise Joséphine Laure, de vieille famille revestoïse elle aussi. Il était canonnier au 111^e régiment d'artillerie lourde hippomobile et trouva la mort à Omes, dans les Ardennes, le 25 octobre 1918, 2 semaines avant l'armistice. Il avait 35 ans.

/.../ « Ce ne sont pas des soldats, ce sont des hommes. Ce ne sont pas des aventuriers, des guerriers, faits pour la boucherie humaine - bouchers ou bétail. Ce sont des laboureurs et des ouvriers qu'on reconnaît dans leurs uniformes. Ce sont des civils déracinés. Ils sont prêts. Ils attendent le signal de la mort et du meurtre ; mais on voit, en contemplant leurs figures entre les rayons verticaux des baïonnettes, que ce sont simplement des hommes ».

Le feu, Henri Barbusse. Prix Goncourt 1916

✝ **Calixte Morland**, viticulteur, est né au Revest le 4 mars 1880 de Jean Baptiste Prosper Morland, cultivateur et de son épouse Élisabeth Marie Hermitte, tous deux natifs du Revest.

Calixte se marie le 5 juillet 1904 à Madeleine Louise Caroline Giraud. Son beau-frère François Giraud est lui aussi un de nos poilus Mort Pour la France. Ils étaient voisins au village, rue Carnot en 1906. Au moins deux de ses quatre enfants, Baptistin (1905) et Paul (1907) seront adoptés par la Nation (Pupilles de la Nation) en 1924.

D'abord dans l'armée territoriale du régiment d'infanterie de Toulon, il est affecté le 30 septembre 1914 au 113^e régiment d'infanterie. Il disparaît à Malancourt le 17 janvier 1915, sera en fait interné à Langensana. Rapatrié le 21 mai 1918. Admis à l'hôpital complémentaire n°36 le 18 juin à Magères-Banau.

Comme il a contracté la tuberculose pendant son service armé, il lui est donné son congé de réforme le 4 mars 1919, il sera considéré comme Mort Pour la France, à son décès au Revest le 24 juillet 1921. Il avait 40 ans.

✝ Cultivateur aux Moulins, **Marius Pierre Pomet** avait épousé le 28 octobre 1913 la Revestoise Marie-Jeanne Meiffret.

Canonnière au 2^e régiment d'artillerie de montagne, il est Mort pour la France, tué à l'ennemi le 7 janvier 1916 à la position de batterie du Sihl. Il avait 26 ans.



***Si je mourais là-bas*, de Guillaume Apollinaire (in *Poèmes à Lou*, 1915)**



Texte de Charles Aude

Étienne Pomét, soldat au 163^e régiment d'infanterie. Stationné avec son régiment à la caserne Riquier de Nice, Étienne y reçoit des lettres de sa fiancée L. et de son père. Ces lettres permettent de voir qu'en cette fin d'été 1914, l'activité des Revestois qui ne sont pas partis à la guerre reste identique. En fait, ils ont plus de travail, car les bras manquent.

Étienne a les galons de sergent et suit les cours d'élève caporal (11 octobre 1914) ; le soir, il doit lire et relire ces lettres dans lesquelles il apprend les affectations des uns et des autres, les blessures reçues, les casernements à Toulon et au Revest.



De temps en temps, L. ou son père laissent percer leur crainte de le voir bientôt rejoindre le front, mais toujours, on reste patriote et confiant : "les soldats ne manquent de rien" (9 septembre 1914), "je suis satisfaite d'écrire à un soldat" (15 septembre 1914), "si cette situation pénible se terminait, le travail reprendrait un peu" (7 octobre 1914), "tu ne m'appartiens plus, puisque tu appartiens à l'armée" (20 octobre 1914), "d'après les journaux, c'est très bien" (28 octobre 1914), "évidemment, la guerre, c'est la guerre" et "que les Boches soient exterminés au plus vite" (12 octobre 1914).

Étienne s'entraîne, souffre encore des pieds (ce n'est pas la première fois) et écrit à toutes ses connaissances du Revest qui lui répondent ou demandent à L. de l'embrasser : "tous les Revestois demandent de tes nouvelles !" (10 octobre 1914).

Il faudra peu de temps, hélas, pour qu'Étienne ne réponde plus et n'écrive plus. Parti vraisemblablement pour le front vers la mi-novembre, il n'en reviendra pas, comme tant d'autres jeunes Français qui avaient quitté leur village.

Il reste une inscription sur nos plaques commémoratives, un paragraphe sur la tombe de famille et une fiche au Ministère des Anciens Combattants :

Étienne, Clément Pomét

Soldat au 163^e régiment de ligne

Matricule 487 au bureau de recrutement de Toulon (Var)

Né le 4 janvier 1894 à Revest (Var)

Décédé le 6 avril 1915 à Flirey (Meurthe-et-Moselle)

Nous avons appris que l'état civil de ce militaire a été régularisé par jugement rendu le 11 février 1918 par le tribunal de Toulon et que ce jugement, revêtu de la mention "Mort pour la France" a été transcrit sur les registres de l'état civil du Revest.

Ne croyez pas qu'Étienne soit un inconnu au Revest ! Pour rendre hommage à ce fils unique que la guerre lui avait pris, Philémon a inscrit sur le portail d'entrée de sa maison le nom de son fils

CLOS ÉTIENNE

Sans connaître cette histoire, des centaines de couples revestois ont dansé sur la place du village depuis 1915, devant le portail du Clos Étienne.

Longtemps nous danserons encore en pensant aux "sans soucis" !

Source : bulletin AVR N°2 texte de Charles Aude

VII. Dans les archives de nos adhérents :

Gabriel Bourlaud, ambulancier - Extraits du journal d'un Poilu

Vendredi 28 août 1914

« Nous sommes partis de Beauclair en pleine nuit avec des blessés et restés ensuite à Buzancy. Départ pour le même itinéraire et retour. Comme suite les allemands ont essayé 3 fois de traverser la Meuse sans succès et essayent encore. Sans notre artillerie qui fait couler des flots de sang, nous serions bien fatigués car ils ont pour eux le nombre.

Hier soir en rentrant, le spectacle était grandiose et combien tragique. Dans le fond de la nuit noire, l'on voyait à l'horizon sur la ligne de feu le village de Stenay brûler. De tous côtés le canon, les fusils et les mitrailleuses jetaient des éclairs dans un vacarme à ne pouvoir s'entendre. Plus loin on voyait les nuages s'éclairer dans la nuit de tous les côtés à travers bois et monts. Si ce n'était l'idée de cette horrible guerre, le tableau en serait merveilleux.

Par contre il commence à se dégager de tous les côtés une odeur épouvantable et c'est le commencement.

J'arrive à voir tant de traînards, d'éclopés, de blessés ou de morts que maintenant je n'y fais plus attention et pourtant.

Vers 9h nous portons des blessés à Grandpré, après 2 voyages je dérape et tords ma direction, après bien du mal nous retournons à Vouziers nous faire réparer et nous en profitons pour passer une nuit dans une bonne chambre. A Vouziers, il y a déjà de l'affolement ».



gabriel Bourlaud était ambulancier pendant la guerre 14-18



guerre 14-18
pendant un temps de repos, gabriel Bourlaud et son équipe de foot ball

Lundi 5 octobre 1914

« Enfin, j'ai ma lettre, ma bonne lettre si attendue, ce que je suis content, c'est incroyable je nage en pleine joie et je ne puis me figurer que je suis à la guerre, moi qui avais si peur hier, j'ai confiance et suis heureux au possible, avec ce talisman je ne crains plus rien.

Toute la nuit je n'avais pu dormir tenu éveillé par le rêve. J'attendais quelque chose pour aujourd'hui et j'avais peur que ce soit quelque chose de mauvais, et c'était ma lettre ! Quel bonheur ! Maintenant me voilà tranquille et ce n'est pas de trop ».

Dimanche 13 septembre 1914

« Nous allons de Eclaron à Wassy chercher du linge pour les blessés et à notre retour on nous annonce notre départ pour St-Eulien ; de St-Eulien nous sommes allés chercher les blessés allemands à Sermaise-les-bains; la bataille qui dure depuis 6 jours est enfin terminée à notre avantage. Les allemands reculent, nous nous mettons à leur poursuite ; je viens de traverser l'immense champ de bataille et tout ce que j'y ai vu dépasse l'imagination. C'est horrible de voir partout sur la route, dans les fossés, dans les champs des centaines de milliers de morts tant français qu'allemands, l'on ne peut se figurer l'horreur de ces blessures, des bras arrachés, des têtes vides de tout, des hommes coupés par le milieu ; d'autres sans blessures apparentes morts dans la position où ils se trouvaient ; et parmi tout cela des cadavres de chevaux, des armes en masse, des camions, des voitures. Les villages, les bourgs tout brûlés, pas une maison restée debout, tout brisé, seules les cheminées sont debout ; je ne sais comment expliquer tout le macabre de cette vision infernale, les cadavres nus carbonisés, les membres tordus, les bouches grimaçantes et par dessus tout cela une odeur nauséabonde nous prend à la gorge. Quelle horreur que cette guerre qui ne fait que commencer et cela pendant des heures. Tantôt un cadavre allemand tantôt un cadavre français. Il y a une quantité d'hommes réquisitionnés pour enterrer mais cela ne va pas vite, gare à la peste.

J'ai déjà traversé 6 fois le champ de bataille et je commence à m'aguerrir, les blessés sont ramenés à St-Eulien ».

VIII. Le 111e RI d'Antibes : régiment martyr, régiment maudit

De nombreux soldats revestois ont accompli leur service armé dans le 111e régiment d'infanterie de casernement à Antibes pendant la Grande Guerre. Quatre de nos Poilus revestois du 111e RI ont reçu la mention Mort Pour La France : Laure, Morland, Sauvaire et Divizia. Augustin Hermitte, y était aussi, qui fut fait prisonnier à Saint-Mihiel en novembre 1914.

Deux accusations infamantes furent portées au 111e RI.

La première sur son comportement à la bataille de Dieuze en août 1914, la seconde à l'occasion de la bataille de Verdun, lors du massacre du bois de Malancourt en mars 1916.

Dans les deux cas, les officiers du commandement ont fait porter aux soldats la responsabilité de leur propre échec et de leur propre incompétence. Se faisant même l'écho de la propagande allemande qui prétendait que les troupes s'étaient rendues sans combattre. Et répercutant cette "fake new" vers la presse française.

Dieuze 20 août 1914

A partir du 10 août 1914, la 2e armée française passe la frontière de 1870 et pénètre en Lorraine. Sur un front de 50 km, les Français envoient au front division après division. Le premier affrontement, le 14, cause déjà des pertes sévères, mais les Allemands reculent, et l'avance se poursuit, rapide, jusqu'à Dieuze que des informations disent dégagé. Mais les renseignements sont faux, les Allemands ont tendu une embuscade géante et bombardent les troupes françaises depuis les collines environnantes dans un enfer de feu et de métal. La 6e armée allemande est incomparablement supérieure en position, en nombre, en puissance de feu : nos canons de 75 n'ont ni le "calibre" ni la portée nécessaire à la réplique. C'est notre 2e armée toute entière qui encaisse des pertes catastrophiques et fait retraite dans un désordre total. Le 111e régiment d'infanterie d'Antibes enregistre 70% de pertes ce jour-là. Qui se monteront à 89 % pour les 45 premiers jours de guerre.

Louis Justin Laure, Revestois Mort Pour La France, a été tué à l'ennemi à Dieuze,
le 20 août 1914. Il avait 23 ans.

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **LAURE**

Prénoms **Louis Justin**

Grade **soldat**

Corps **111^e Rég^t d'Infanterie**

N° { **4718** au Corps. — Cl. **1911**

Matricule. { **1144** au Recrutement **Soulon**

Mort pour la France le **20 août 1914**

à **Dieuze** **Priderstorf**

Genre de mort **tué à l'ennemi**

Né le **1^{er} avril 1891**

à **Revest** Département **Mar**

Arr^e municipal (p^r Paris et Lyon) }
à défaut rue et N°.

Jugement rendu le **21 septembre 1914**

par le Tribunal de **Soulon**

acte ou jugement transcrit le **20 octobre 1914**

à **Revest** **Mar**

N° du registre d'état civil

534-708-1021. [26434.]

Le commandant en chef des armées, le Général Joseph Joffre réfute l'erreur stratégique et refuse d'endosser la responsabilité de cette sévère défaite. Il téléphone le 21 août à 19h à Adolphe Messimy, ministre de la Guerre :

"L'offensive en Lorraine a été superbement entamée. Elle a été enrayée brusquement par des défaillances individuelles ou collectives qui ont entraîné la retraite générale et nous ont occasionné de très grosses pertes. J'ai fait replier en arrière le 15^e Corps, qui n'a pas tenu sous le feu et qui a été cause de l'échec de notre offensive. J'y fais fonctionner ferme les Conseils de Guerre».

Le 24 août, Auguste Gervais, sénateur de la Seine, publie dans **Le Matin**, grand journal national, un article de commande et de propagande qui reprend et amplifie le communiqué du ministère de la Guerre : les soldats du 15^e corps, (et nommément la 29^e division dont le 111^e RI) sont accusés « d'avoir lâché prise devant l'ennemi».

Lundi 24 Août 1914



ules MADELINE, Président

La vérité sur l'affaire du 21 août

LE REcul EN LORRAINE

L'inébranlable confiance que j'ai dans la valeur de nos troupes et la résolution de leurs chefs me donne la liberté d'esprit nécessaire pour m'expliquer sur l'insuccès que nos armes viennent de subir en Lorraine.

Un incident déplorable s'est produit. Une division du 15^e corps, composée des contingents d'Antibes, de Toulon, de Marseille et d'Aix, a lâché pied devant l'ennemi. Les conséquences ont été celles que les communiqués officiels ont fait connaître. Toute l'avance que nous avions prise au delà de la Seille, sur la ligne Alaincourt, Delme et Château-Salins, a été perdue ; tout le fruit d'une habile combinaison stratégique, longuement préparée, dont les débuts heureux promettaient les plus brillants avantages, a été momentanément compromis. Malgré les efforts des autres corps d'armée, qui participaient à l'opération, et dont la tenue a été irréprochable, la défaillance d'une partie du 15^e corps a entraîné la retraite sur toute la ligne.

Le ministre de la guerre, avec sa décision coutumière, a prescrit les mesures de répression immédiates et impitoyables qui s'imposaient. L'heure n'est plus, en effet, aux considérations de sentiment. Tout le monde doit être aujourd'hui convaincu, du général en chef au dernier soldat, qu'il n'y a, en face de l'ennemi, qu'un devoir, que nos aïeux de la Révolution ont su faire accomplir : vaincre ou mourir.

Nous sommes assez forts et assez sûrs de nous pour reconnaître les fautes dès qu'elles se sont commises et avouer le mal aussitôt qu'il apparaît. Nous avons l'inébranlable résolution de réparer les unes et de remédier à l'autre.

Aussi bien l'incident, pour navrant qu'il soit, sera-t-il, nous en avons la ferme conviction, sans lendemain. D'ailleurs il faut dire qu'il doit être sans influence sur l'ensemble de la manœuvre. Surprises sans doute par les effets terrifiants de la bataille, les troupes de l'aimable Provence ont été prises d'un subit affolement. L'aveu public de leur impardonnable faiblesse s'ajoutera à la rigueur des châtiments militaires. Les soldats du Midi, qui ont tant de qualités guerrières, tiendront à honneur d'effacer, et cela dès demain, l'affront qui vient d'être fait, par certains des leurs, à la valeur française. Elles prendront, nous en sommes convaincu, une glorieuse revanche et montreront qu'en France, sans distinction d'origine, tous les soldats de nos armées sont prêts, jusqu'au dernier, à verser leur sang pour assurer contre l'envahisseur menaçant le salut de la patrie.

A. Gervais
Sénateur de la Seine

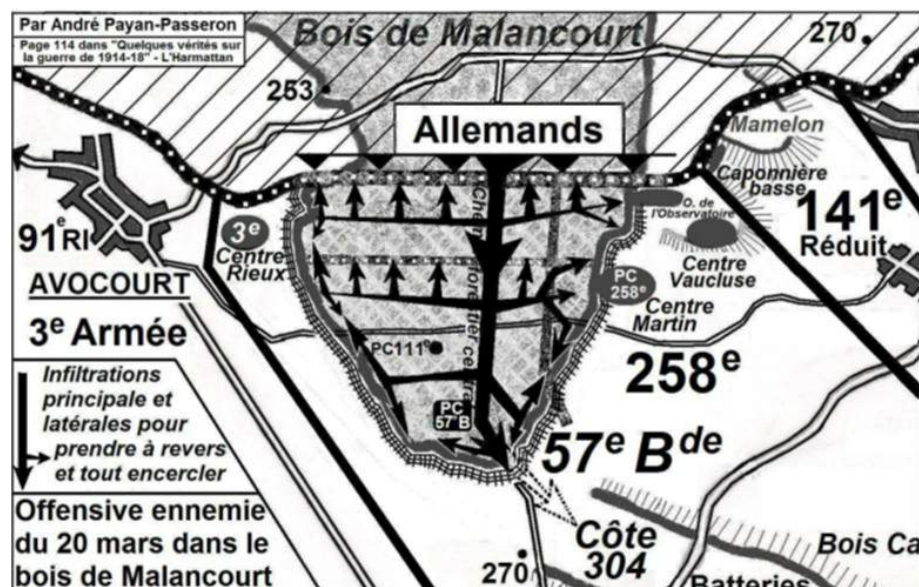
L'article de Gervais fait grand bruit dans toute la France, et soulève une vague de protestations dans le midi, comme à Hyères où le maire interdit la distribution du *Matin* sur sa commune.

Certes, le gouvernement publie un demi-démenti et adresse un blâme au journal *le Matin*, mais la réputation des régiments méridionaux est entamée : c'est ainsi que de nombreux soldats blessés ne parviendront pas à se faire soigner dans les hôpitaux de Verdun, en raison de leur appartenance au 15^e corps. Pourtant le 111^e aura "fait preuve d'un héroïsme sans pareil, d'abord en défense à Dieuze, ensuite en participant à la reconquête de Lamath et de Xermaménil puis à la victoire de Revigny-Vassincourt durant la gigantesque bataille de la Marne." La bataille de la Marne est inscrite sur son drapeau.



Malancourt 20 mars 1916

En **mars 1916**, à Verdun-Ouest, les Allemands décident de s'emparer du bois de Malancourt pour conquérir le plateau de la cote 304 où sont positionnées les batteries françaises qui les bombardent. Les $\frac{1}{3}$ du bois, ceux défendus par les 6 compagnies du 111^e, ne comprennent aucun élément fortifié. Après une demi-journée de bombardements intenses, les Allemands font une percée par le chemin forestier au milieu des 1.500 mètres de tranchées défendues par le 111^e et prennent à revers les survivants du bombardement. 2.600 Français sont mis hors de combat avant la fin de l'après-midi. La propagande allemande annonce que 2.900 Français non blessés se sont rendus sans combattre. Une accusation infamante que reprend textuellement le général de la 29^e Division qui – pour ne pas reconnaître la supériorité évidente de l'ennemi – va accuser ses soldats de trahison en promettant à ceux faits prisonniers sans avoir été blessés d'être traduits en Conseil de guerre à la fin des hostilités.



Le général Pétain – qui commande alors à Verdun – s’inscrira en faux contre cette accusation infamante en écrivant en 1929 dans son ouvrage « La bataille de Verdun » : « L’ennemi devait ce premier succès réel sur la rive gauche à la brillante conduite de la 11e division bavaroise, unité d’élite, dont l’irruption soudaine avait surpris nos troupes. »

Malgré ce démenti et les pertes de l’ennemi précisées dans les archives allemandes, c’est cette accusation sans fondement qui a prévalu jusqu’à nos jours, notamment contre le 11e.

Sur les 2 400 hommes valides du 11e à la date du 10 mars, il n’en reste plus que 800 deux semaines plus tard à la relève."

En 1922, pourtant le drapeau du 11e sera déposé au musée de l’armée à Paris et le journal L’éclaireur de Nice relate le 4 mai "la cérémonie réparatrice, hommage éclatant de vénération, de reconnaissance patriotique" qui se tint à la gare d’Antibes lors du départ pour Paris du drapeau du 11e pour qu’il "occupe, à côté des glorieux emblèmes du XVe Corps la place d’honneur qui lui est due".

Le 27 octobre 2017, à la caserne Gazan d’Antibes, le chercheur en sciences sociales André Payan-Passeron prononce une allocation où il expose le résultat de ses recherches sur le 11e RI et réhabilite enfin l’honneur bafoué de ce régiment martyr qui, à la fin de la guerre, aura enregistré près de 5.700 tués, blessés, disparus et faits prisonniers.

Sources :

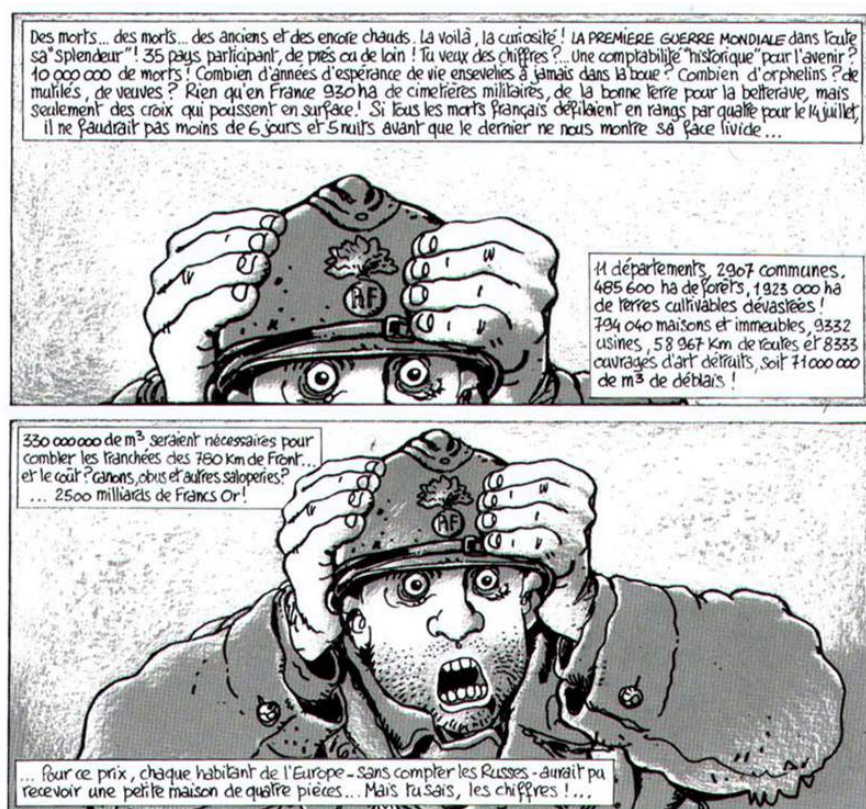
La légende noire du 15e corps d’armée : http://memoires-de-guerres.var.fr/_depot_ad83/datas/ark_cms/_depot_arko/articles/5929/recueil-de-documents-sur-le-xve-corps-d-armee-concu-par-maurice-mistre_doc.pdf

Wikipedia: https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=11e_r%C3%A9giment_d%27infanterie&oldid=149022114

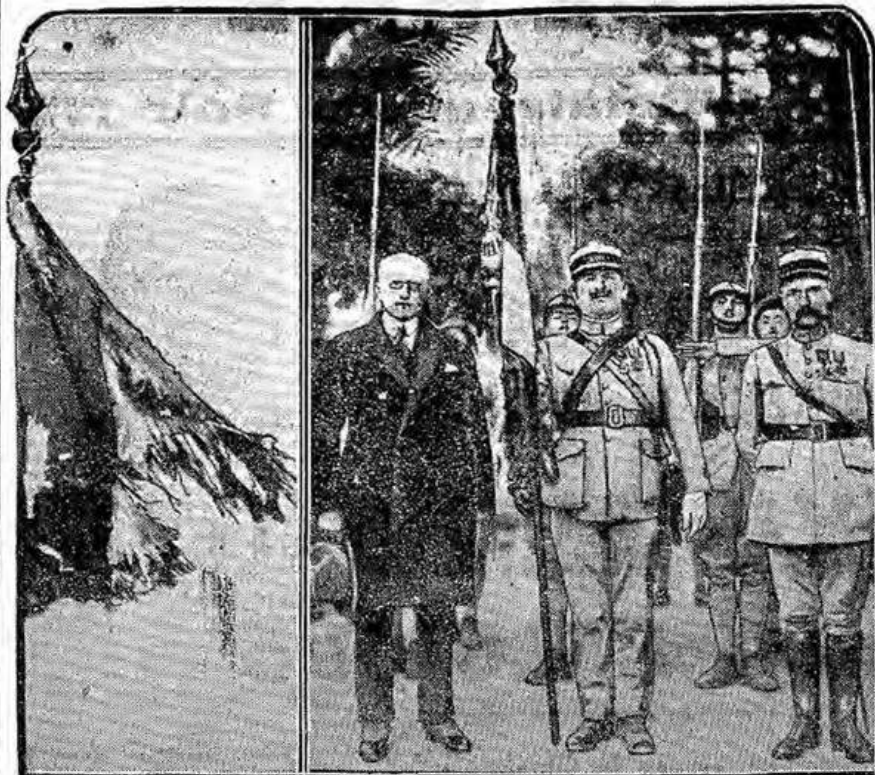
<http://boisdemalancourt.monsite-orange.fr/>

« Si tous les morts français défilaient en rangs par quatre pour le 14 juillet, il ne faudrait pas moins de 6 jours et 5 nuits avant que le dernier ne nous montre sa face livide... »

C’était la guerre des tranchées
Jacques Tardi, Casterman, 1993



Une Émouvante Cérémonie à Antibes

Le Drapeau du 111^{me} à l'Honneur

LE DRAPEAU

De gauche à droite : M. Humbert Ricolfi, député ; le commandant Marcel, du 415^e ; le lieutenant-colonel Laucagne.

C'est une belle et émouvante manifestation que celle qui s'est déroulée à la gare d'Antibes, hier, à 6 heures, à l'occasion du départ pour Paris où, ainsi que nous l'avons annoncé, il sera déposé au Musée de l'Armée, du drapeau du 111^e régiment d'infanterie.

Cérémonie réparatrice, hommage éclatant de vénération, de reconnaissance patriotique, voilà ce qu'était la manifestation d'hier, qui empruntait à la gravité des circonstances son caractère doublement solennel.

« Il faut, disait M. Humbert Ricolfi, député, dans une lettre adressée à M. Octave Tordo, chevalier de la Légion d'honneur, président de la Ligue des Chefs de Section et Soldats Combattants, il faut que le drapeau du 111^e occupe, à côté des glorieux emblèmes du XV^e Corps, la place d'honneur qui lui est due.

« Ce geste indispensable de réparation et de justice, je saurai l'exiger ».

M. Humbert Ricolfi a tenu parole, et, tout récemment, ainsi que nous l'avons relaté, M. Maginot, ministre de la Guerre, lui faisait connaître que des ordres venaient d'être donnés par lui pour le transfert de ce drapeau au Musée de l'Armée.

Tous les anciens du 111^e, et en particulier ceux d'Antibes, lui en ont rendu la plus profonde reconnaissance.

Cependant, des groupes de plus en plus nombreux se dirigent vers la gare, où l'on remarque de nombreuses personnalités de notre ville ainsi que la plupart des officiers de la garnison.

M. Humbert Ricolfi a tenu à venir apporter lui-même, en cette solennité, le salut d'un combattant dont le nom est synonyme de bravoure et d'héroïsme.

M. Ardisson, maire d'Antibes, et plusieurs conseillers municipaux, dont MM. Merle et Cauvi ; M. Ossola, député, sont également présents.

Notons aussi : M. Octave Tordo, président des Chefs de Section et Anciens Combattants, venu de Nice avec M. Catella, président des Anciens Prisonniers de Guerre ; M. Bernard, président du Meeting de protestation du Politeama ; M. Blanqui, président de l'Association des Mutilés et Réformés des Alpes-Maritimes ; M. Michel Melandri, officier de la Légion d'honneur.

Dans la foule, on remarque de nombreux anciens du 111^e, parmi lesquels : MM. Mus, Gottero, Xavier Bruneau (un vétéran), Marius Jalabert, Brignone, Dupui, etc.

Citons encore, après les officiers : lieutenant-colonel Laucagne ; capitaines Delarue et Romieu ; lieutenants Biancamaria, Gillardi, Robelin, Trescazes, etc., et

les adjutants Colombani, Contri, Merle, Golline, Durand, Martin, Bourges, Coléon et Curtal, tous du 415^e ; capitaine Corsicoli ; lieutenants Paolacci et Maggiori, du 112^e ; M. F. Roggero, chevalier de la Légion d'honneur et vice-président des A. C. M. R. ; M. Sansot, commissaire de police ; les notaires Reibaud et Sirguy ; docteur Claude et tout le personnel civil du dépôt du 415^e R. I. ; M. Peyrot, chef de gare ; commandant Rossignaux ; MM. F. Gentre, Mattei, Masse, Villaret, Samuel, Bouvier, Pollat, Barnaud, etc., etc.

Une sonnerie stridente, le roulement des tambours, un frémissement dans la foule massée devant la gare : c'est le drapeau du 111^e qui arrive, porté par le commandant Marcel, du 415^e, chargé, avec le sergent Grenier, du 415^e également, de la glorieuse mission de porter le fier emblème à Paris.

Toutes les têtes se découvrent. Un grand cercle se forme, au centre duquel prend place le drapeau, face à une escouade du 415^e en armes.

— « Au Drapeau ! »

La martiale sonnerie éclate puis, dans un silence émouvant, M. Humbert Ricolfi s'avance et prend la parole en ces termes :

Drapeau du 111^e, qui portes dans tes plis la gloire et toutes les douleurs du XV^e Corps, tu es enfin, grâce au souvenir et à la fraternelle solidarité de tous les anciens combattants des Alpes-Maritimes, prendre, aux Invalides, la place d'honneur qui t'est réservée entre les emblèmes sacrés de notre France qui dut s'armer pour se défendre, qui fut vaillante et victorieuse.

Au nom de tous les morts, au nom de tous nos frères d'armes du département, avec affection, avec émotion et respect, je te salue !

Des applaudissements, des cris de « Vive le 111^e ! » partent de la foule et, successivement, après que M. H. Ricolfi eut embrassé la soie tricolore dont les déchirures racontent éloquentement la gloire, M. Jean Ossola, député, répète ce geste, imité par MM. Ardisson, Octave Tordo, Catella, Bernard, Blanqui et Melandri.

Puis, escorté de sa garde d'honneur et d'une foule considérable, le drapeau pénètre dans la gare, en attendant l'heure du départ.

Le train arrive. Une fois encore, l'ardente sonnerie « Au Drapeau ! » se fait entendre, amenant à toutes les portières du convoi des grappes de voyageurs qui se découvrent avec respect.

Des applaudissements, de nouveaux cris enthousiastes et le train s'ébranle. — F. de C.

IX. Dans le souvenir de la guerre

En 1976, Charles Aude a 16 ans. Il est invité par le Colonel Taupin, habitant Le Revest, à participer à la commémoration des 60 ans de la bataille de Verdun, à Verdun.

Les invitations officielles sont lancées, mais au dernier moment, il fera le voyage seul car le Colonel Taupin, âgé et malade est hospitalisé.

Toujours prompt à lire la presse, à découper et à coller les articles qui lui paraissaient dignes de passer à la postérité, Charles nous a laissé, entre autre, le discours de Maurice Genevoix, l'auteur de « ceux de 14 », ancien Poilu, prononcé à Verdun le 14 juin 1976.

Var Matin République 14 juin 1976



Var Matin République 14 juin 1976



Timbre anniversaire de Verdun | Decaris

Maurice Genevoix

« Les raisons d'une fidélité... »

M. Le Président de la République, mes chers camarades, Mesdames, Messieurs,

Est-il vrai, comme l'a dit l'un de nous que celui qui n'a pas compris avec sa chair, celui-là ne peut pas parler ? Est-il vrai, en conséquence, que ni le calvaire d'une génération, ni les témoignages pathétiques de fidèles qu'elle a voulu en laisser n'aient été que vanité puisqu'à 20 ans d'intervalle, une seconde guerre a déchiré le monde ? Nous l'avons cru jusqu'à désespérer. Et voici que pourtant, contre l'événement même et son amère réalité, nous avons senti se ranimer, au fond de nous une flamme décidément invincible, cette petite flamme Espérance dont a parlé Charles Péguy, ce sentiment de l'homme et des hommes qui rejoint notre ancienne confiance, elle-même, je pense, qui anima Péguy, tué dès septembre 1914, et avec lui, tant et tant de jeunes tués qui, durant 50 mois, sont tombés avec cette espérance au cœur que leurs durs sacrifices avaient sauvé les vivants à venir et qu'ils avaient été, ainsi et enfin, les soldats de la dernière guerre.

A Verdun, aujourd'hui, je voudrais dire pour nos camarades, et comme l'un d'eux, les raisons d'une fidélité que nous persistons à vouloir transmettre dans le dessein fervent qu'elle ne s'éteigne pas avec nous. Les survivants, ici assemblés, M. le Président sont de vieux hommes, des octogénaires, Hugo l'a dit en connaissance de cause : « l'un des privilèges de la vieillesse, c'est d'avoir, outre son âge propre, tous les âges ». Et si cela vaut pour l'universalité des hommes, comment cela ne vaudrait-il pas davantage pour ceux dont les jeunes années ont vu fondre sur leur enthousiasme, leur ardeur ou leur insouciance, une épreuve hors de toute proportion avec l'expérience ordinaire ? Et comment, de leur privilège, ne devrait-il pas compte, obstinément à leurs semblables ?

Qu'est-ce à dire ? Au moins ceci : qu'en été de 1914, ils ont vu toute une civilisation, de proche en proche, basculer dans une nuit chaotique, où les valeurs d'hier leur parurent s'effondrer devant l'impitoyable nécessité de tuer et d'être tués. Cette mission, terrible, ils ne l'avaient ni prévue ni choisie. Mais ce sont eux, eux et non d'autres, qui l'ont jusqu'au bout assurée et c'est pourquoi à tout événement, les survivants de ces massacres ont gardé, en ce qui les concerne, une conscience.

Si je rappelle ici ces vérités, c'est qu'elles ont été oubliées ou méconnues, ou passées sous silence. C'est à l'un de nous, encore, que j'emprunte cette image véridique, qui compare les combattants du front aux moines d'un couvent nomade, dont la règle était de souffrir.

Ainsi, de coupe sombre en coupe sombre, leurs rangs s'étaient-ils à ce point clairsemés, qu'il ne leur était plus possible d'assumer intégralement, entre leurs pères et leurs fils, une relève qui attendait aussi, avec eux, les 1 500 000 jeunes Français qui ne reviendraient jamais.

Il est normal et il est bon, que tout homme, au long de son existence, s'il se retourne et s'il regarde à ses côtés, retrouve et reconnaisse des visages familiers, se sente ainsi accompagnés par la chaleur d'autres vivants. Nous, à 30 ans, si nous nous retournions ainsi, nous ne voyons que des fantômes. Mutilés dans notre chair, mutilés dans nos amitiés, tous ces vides à nos côtés, comme du premier vide de notre première bataille, lorsque la première balle a frappé dans la ligne continue de notre section d'assaut, notre premier compagnon tué, nous n'avons cessé d'avoir froid.

Ce sont ces hommes, Monsieur le Président, qui vous accueillent à Verdun aujourd'hui, et qui vous remercient par ma voix, deux fois survivants en quelque sorte, par la chance aveugle des combats, et par la mansuétude du temps, ils veulent vous dire combien cette commémoration les touche et rejoint leur vœu le plus tenace, je le redis : leur espérance, 60 ans, selon qu'on l'envisage, c'est beaucoup et c'est si peu.

Si peu, au regard des témoins qui retrouvent en leur mémoire des souvenirs encore pantelants, beaucoup, ou du moins assez pour que l'Histoire puisse donner et prendre de l'événement une conscience équitable et sereine, qui l'éclaire dans sa vraie dimension, et permette, s'il se peut, d'en retenir l'enseignement. Aux dires du chef qui les a commandés, le Général Pétain, que je cite : « les hommes qui ont lutté ici perdus de trou d'obus en trou d'obus, sans contact à droite et à gauche, sans liaison avec l'artillerie, sans tranchée pour s'abriter, sans recours que leur force d'âme, » ont conscience aujourd'hui à travers notre présence d'un assentiment national.

A leurs yeux, c'est un réconfort dont ils vous sont reconnaissants car il anime en eux la certitude que leur calvaire et leur témoignage n'auront pas été inutiles.

Quel témoignage ? D'abord, lié, comme charnellement, à cette terre que foulent nos pas, la réalité du massacre. Ici, partout autour d'ici, du Mort Homme à Douaumont, comme des Éparges à Vauquois, des Hauts de Meuse à l'Argonne, à la Voinsvre, durant d'interminables mois, le sang n'a cessé de couler. Je pourrais, aujourd'hui comme naguère, évoquer telle crête de colline, où sur un front d'un kilomètre, 20 000 hommes, Français et Allemands, ont rencontré la même mort. 20 cadavres au mètre courant, et pour chacun de ces morts, pour chacune de ces agonies, un drame humain qui nous concerne tous. Une seule nuit, au flanc d'un entonnoir de ligne, dans une boue sans fond, sous la pluie, dans le tonnerre des obus de rupture, tandis que gémissent et crient de grands blessés, nos camarades et nos semblables, et qu'ils supplient et qu'ils appellent du fond de leur détresse des brancardiers qui ne viendront pas, car la boue est trop profonde, les boyaux écrêtés et mortels, alors je vous demande : qui ne comprendrait et qui ne se souviendrait que cette fidélité du souvenir allait s'accompagner pour nous d'un sentiment de l'homme insoupçonné, pathétique, exaltant et vrai. Vrai, au-delà de l'apparence, de l'illusion ou de la feinte. Car ici, devant la douleur et la mort, devant le courage ou la peur, on ne pouvait plus tricher.

Nous le savons, pour avoir été ces hommes vrais, solidaires, unis par les mêmes épreuves, la même passion subie en commun et où chacun de nous ne surmontait la défaillance qu'au prix du courage de tous. Jamais hommes, vous le savez mes camarades, n'eurent autant besoin les uns des autres. Jamais hommes, les uns pour les autres, ne furent à ce point fraternels.

Puisse une telle certitude, nous survivant comme un dernier message, gagner le cœur de tous les hommes, ceux d'aujourd'hui, ceux de demain. Et puisse ainsi, Verdun, symbole de guerre et d'héroïsme, Verdun qui, à cause de cela, nous reste cher, comme une seconde patrie, puisse Verdun, pour les mêmes raisons, remettre en cause la notion même d'ennemi et nous rallier désormais, comme le symbole qu'il a aussi mérité d'être de la compréhension et de la paix entre les hommes.

Discours prononcé le 14 juin 1976 pour les 60 ans de la bataille de Verdun.



LAISSE-MOI PASSER, SENTINELLE!

Paroles Dominique GRANGE, Musique Philippe MIRA

(© Editions AMOC)

1. Laisse-moi passer, sentinelle !
Ecarte-toi !
Depuis des jours suis sans nouvelles
D'un soldat
Un poilu que j'aime et qui m'aime
Et dont je porte en moi l'enfant
Un homme dont je ne sais pas même
S'il est mort ou s'il est vivant

2. Halte-là, petite ! En arrière !
On n'passe pas !
Ignorez-tu donc qu'on est en guerre
Et qu'on se bat ?
Quelque part, sous la mitraille
Ton poilu rampe dans la boue
C'est pas le temps des retrouvailles
Pour les fillettes et leurs pioupious !

3. Au moins, si tu es honnête homme
Ecoute-moi !
Le père de mon enfant se nomme
Paulet François
Tu le connais, j'en suis certaine
Car il est de ton régiment
Paulet François, né à Varennes...
Sentinelle, est-ce que tu m'entends ?

4. Madame, retournez-vous en
D'où vous venez !
Nos chefs ont fait de votre amant
Un condamné
Pour avoir, au jour qui s'achève
Au carnage opposé la grève
Il sera fusillé demain
Pour l'exemple, au petit matin

5. Laisse-moi passer, sentinelle !
Ecarte-toi !
Depuis des jours suis sans nouvelles
D'un soldat
Un poilu que j'aime et qui m'aime
Et dont je porte en moi l'enfant
Un homme, dont je ne sais pas même
S'il est bien celui que tu prétends...

6. On l'attachera au poteau
D'exécution
On voudra lui mettre un bandeau
Il dira Non !
Visant le cœur dans la poitrine,
Douze hommes le mettront en joue
Mais ce soldat qu'on assassine,
C'est un héros qui meurt debout !

7. Laisse-moi passer, sentinelle
Et conduis-moi
Au bout de cette nuit cruelle
Vers mon François !
Soyez cloués au pilori
Du mensonge et du déshonneur
Bourreaux qui lui volez sa vie,
Bouchers qui m'arrachez le cœur !

Moi je dirai à notre enfant
Qui verra le jour au printemps
Qu'il peut être fier de son père
Putain de guerre !



Chanson accompagnant la BD de Tardi:
"Le dernier assaut, Casterman, 2016"

Voyage à Verdun pour le 60^e anniversaire de la bataille

13 et 14 juin 1976

Charles Aude

Commentaires et récits sur le voyage à Verdun du 12 et 13 juin 1976

Nous avons pris le train à 20h10 en gare de Toulon.

La délégation du Var était en fait la plus importante et comportait une soixantaine de personnes (anciens combattants des deux guerres, veuves, orphelins, accompagnateurs,...)

Dès le début le voyage a été mouvementé car la SNCF n'avait pas numéroté nos wagons.

De ce fait il n'y avait personne dans la bonne couchette, Madame Rises a fait de son mieux pour placer les vieux.

Après un départ affolant, on nous a servi à manger des repas froids puis nous avons agréablement écouté Mr Martin Hubert de Cogolin, doyen des combattants de France, puisque âgé de 95 ans 6 mois et 3 jours.

La nuit a aussi été un peu fantasque car tous les vieux ne savaient plus où ils en étaient.

Le dimanche 13 juin à 8h45, arrivée à Verdun.

Pris en charge par les cars qui nous conduisent dans une caserne où nous pouvons prendre le petit déjeuner et recevoir une musette (cadeau) qui contient le repas de la journée.

Ensuite les cars nous mènent à Douaumont où vont avoir lieu les manifestations.

Manifestations

*11h15 : Arrivée de Monsieur le Président de la République V.G.E. en bas du cimetière de Douaumont. Il est accueilli par Monsieur André Bord, secrétaire d'État aux anciens combattants.

Dépôt d'une gerbe au pied du mâât, dans le cimetière.

Pendant ce temps, nous attendions tous, esquivés, sur le parvis de l'ossuaire, en plein cagnar.

*11h25 : Arrivée sur le parvis de l'ossuaire. Monsieur le Président est accueilli par Maurice Genevoix, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie Française, Président fondateur du comité national du Souvenir de Verdun et par Monseigneur Boillon, président du comité de l'ossuaire. Nous sommes à 3m de Giscard !

Prière œcuménique des quatre confessions. Chants religieux exécutés par les petits chanteurs de la Paix de Verdun.

*11h45 : Visite de l'ossuaire. Signature du livre d'or. Retour sur le parvis.

*11h55 : Allocution d'accueil de M. Maurice Genevoix. Allocution très sincère, fraternelle. Très intéressant.

*12h00 : Allocution de M. le Président de la République (voir coupure – sensationnel)

*12h20 : remise des décorations.

*12h35 : Défilé militaire avec la participation de :

L'École Polytechnique

L'École spéciale militaire de Saint Cyr

L'École militaire interarmées

L'École navale

L'École de l'air

L'École des sous-officiers de Saint Maixent

L'École d'enseignement technique de l'armée de terre d'Issouire

L'École de maistrance de Brest

L'École technique de l'armée de l'air de Rochefort

Ainsi que des groupements et régiments de l'armée, de la gendarmerie et de la marine.

*13h00 : Déjeuner offert par M. le Président de la République à 300 anciens combattants environ.

Monsieur Hubert Martin et Monsieur Audibert représentaient le Var en tant que doyen et benjamin de la délégation.

Pendant ce temps nous étions au frais et nous mangions.

L'après-midi, « balade » personnelle et visite de Douaumont : cimetière, ossuaire. Achat de cartes postales. Le timbre spécial était écoulé.

*17h00 : retour à la gare de Verdun. Je suis vite allé faire un tour dans la ville avec « Lucien » qui m'a sympathiquement guidé. Nous y avons acheté des dragées pour le Colonel Taupin.

*18h55 : le train part. Puis arrêt d'une heure à Conflans Jarny

La nuit s'est assez bien passée et nous sommes arrivés à Toulon ce lundi 14 juin 1976.

PS : Ce voyage que j'ai pu faire m'a été offert grâce à la demande du Colonel (er) Taupin. Celui-ci n'a pas pu venir car il était à l'hôpital pour des soins.

Le 14/06/1976

60^{ème} ANNIVERSAIRE
DE LA BATAILLE DE VERDUN

DELEGUE OFFICIEL

Département **VAR**

Nom **AUDE**

Prénoms **Charles**

Adresse **1, rue Gabriel Péri**
Le Revest

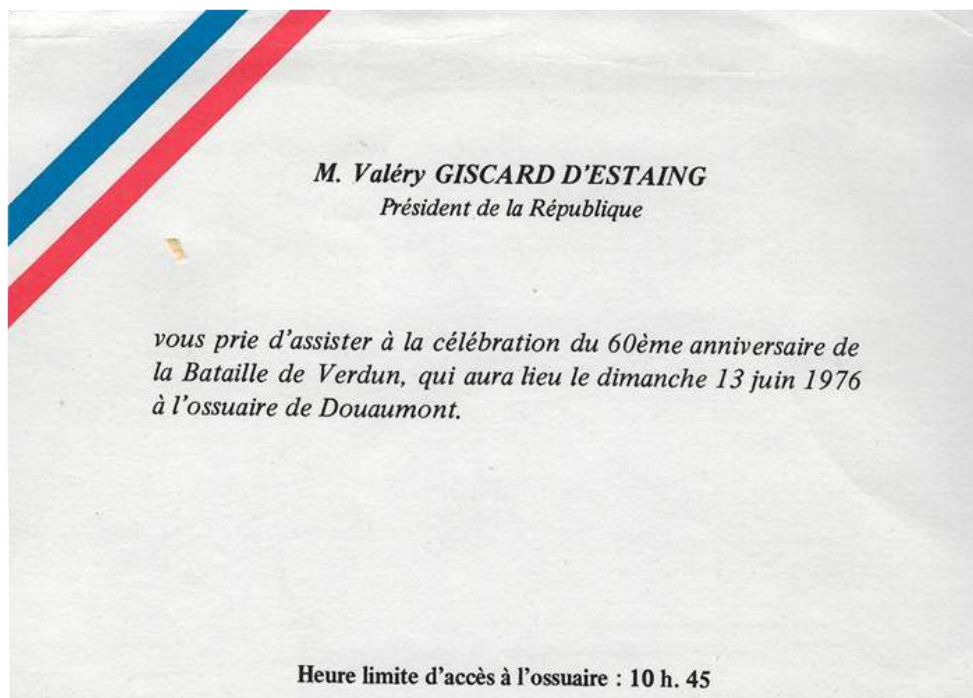
N° du car

N° et adresse du parking à Verdun

Hébergement prévu :

Caserne ou Hôtel

Adresse



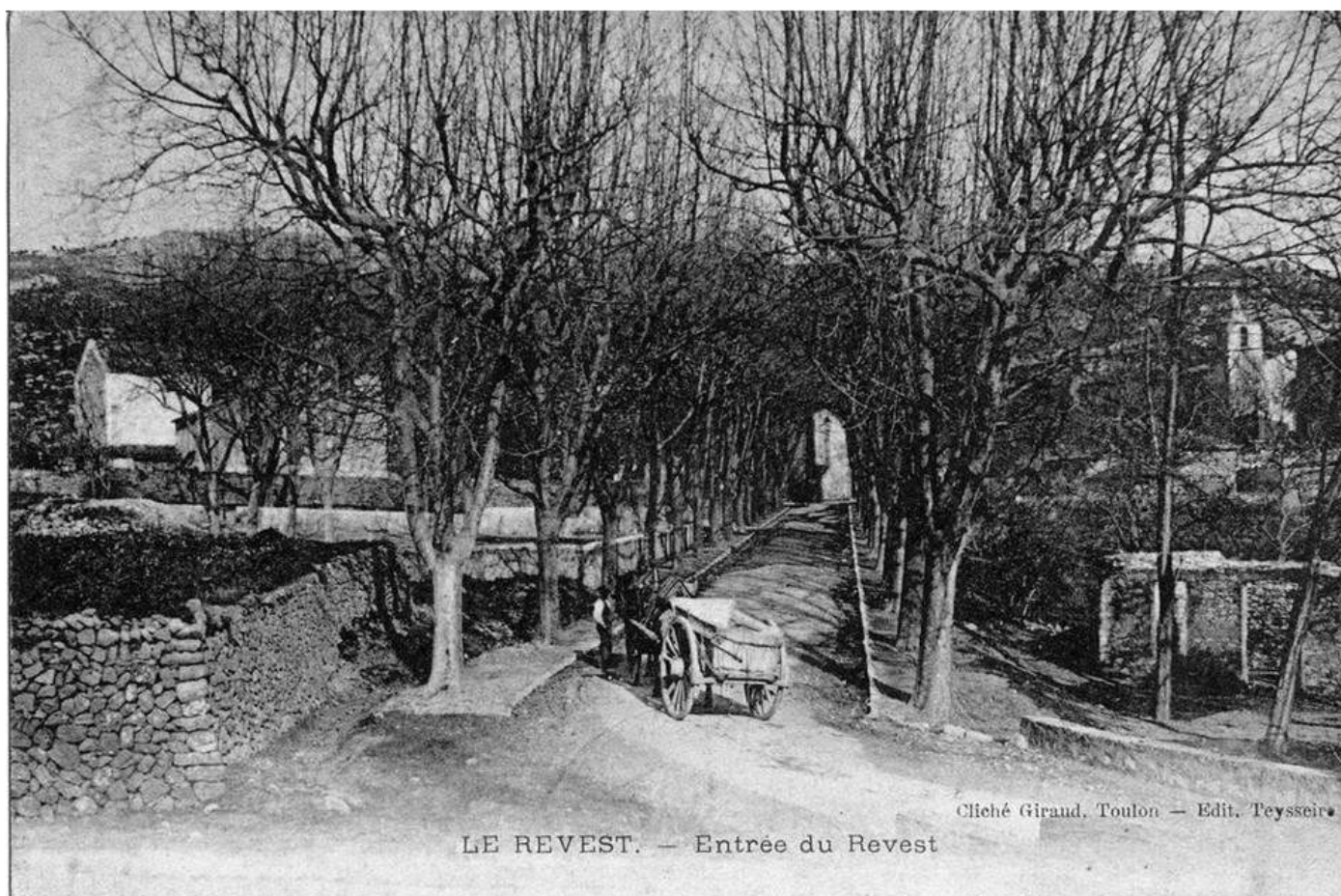
Var Matin République 14 juin 1976



X. Les arbres du souvenir

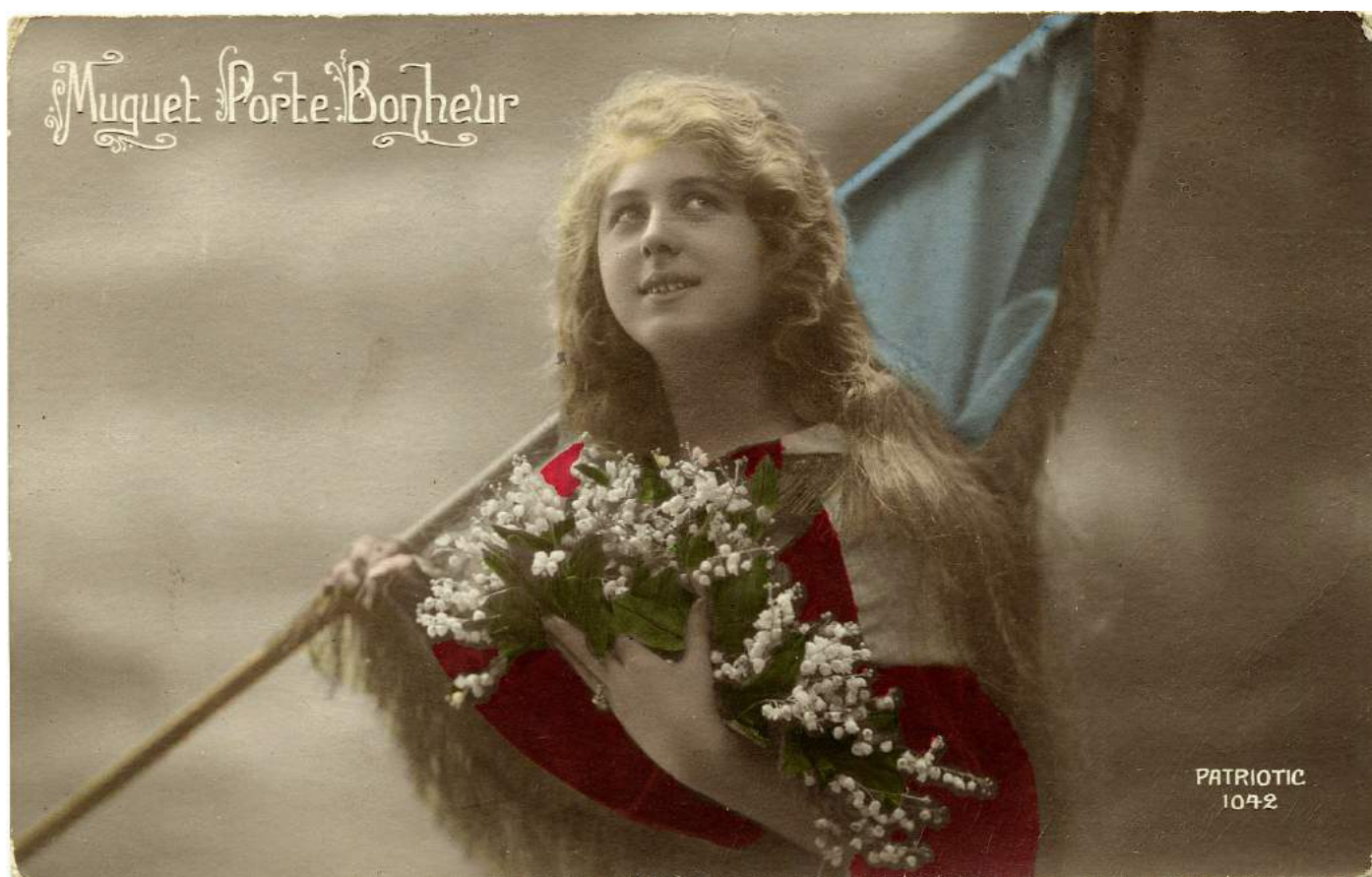
Les soldats de Grande-Bretagne, du Commonwealth et des États-Unis qui vinrent combattre chez nous pendant la Grande Guerre marchèrent vers leur rendez-vous avec la mort le long de ces routes de France toutes bordées d'arbres. En 1915, l'officier britannique Gillespie émet le souhait de créer, à l'issue de la guerre, une allée d'arbre mémorielle qui irait des Vosges à la mer.

Ce projet ne vit pas le jour en France, mais dans de nombreux pays belligérants, furent plantées des allées mémorielles en souvenir des soldats morts en terre de France.



Au Revest, nous avons déjà notre avenue des Platanes, plantés en 1875. Le conseil municipal décida, le 1^{er} novembre 1918, de la rebaptiser Avenue des Poilus, en hommage à nos soldats. Et puis à l'école furent plantés des tilleuls : tilleul de la Victoire et tilleul de la Liberté, l'un dans la cour des filles, l'autre dans celle des garçons. L'un est mort il y a plusieurs années, mais il pourrait être replanté bientôt à l'occasion du centenaire de l'armistice.

Source : <https://allees-avenues.eu/>



Carte porte bonheur envoyée par une mère à son fils | libre de droit | GENEANET

« Il a fallu la guerre pour nous apprendre que nous étions heureux. Oui, il a fallu connaître la misère. Avant nous ne savions pas, nous étions des ingrats...

Maintenant, nous savourons la moindre joie, ainsi qu'un dessert dont on est privé. Le bonheur partout: c'est le gourbi où il ne pleut pas, une soupe bien chaude, la litière de paille sale où l'on se couche, l'histoire drôle qu'un copain raconte une nuit sans corvée...

Le bonheur? Mais cela tient dans les deux pages d'une lettre de chez soi, dans un fond de quart de rhum. Pareils aux enfants pauvres, qui se construisent des palais avec des bouts de planche, le soldat fait du bonheur avec tout ce qui traîne ».

Roland Dorgelès, Les croix de bois. 1919